



**Rapport Financier  
Annuel  
2012**

## **SOMMAIRE**

<b>DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>4</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>46</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>89</b>
<b>COMPTES SOCIAUX</b>	<b>92</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>116</b>

## **DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL**

---

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Chailley, le 30 avril 2013

**Joël MARCHAND**  
Directeur Général

# RAPPORT DE GESTION

---

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte (ordinaire annuelle et extraordinaire) afin :

- d'une part de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice ainsi que des projets de renouvellement d'un mandat d'administrateur et de mandats de Commissaires aux comptes,
- d'autre part de vous présenter, conformément à l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, un projet de délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

### **1. ACTIVITE DE DUC ET DE SON GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Le Groupe DUC est composé de la société DUC (ci-après DUC) et de ses filiales, celles-ci étant toutes des sociétés affiliées faisant partie du périmètre de consolidation défini à la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **1.1 Situation et évolution de l'activité de DUC et de ses filiales au cours de l'exercice - Evolution récente**

Comme cela se dessinait il y a un an, l'année 2012 a été marquée par une nouvelle concentration dans la filière de la volaille française. La mise en redressement judiciaire du Groupe DOUX puis la liquidation de son pôle frais ont redistribué les cartes et ouvert de nouvelles perspectives pour DUC.

Suite à la liquidation de la SAS DOUX FRAIS, DUC, associée à la société GLON SANDERS HOLDING, a repris deux outils de production dans le Loiret par l'intermédiaire d'une joint-venture dénommée DGS. Le couvoir d'Amilly a pour vocation de fournir des poussins pour le site de Boynes mais également en complément pour le site de Chailley appartenant à DUC, ou tout autre industriel de la filière volaille.

Le site de Boynes est destiné à l'abattage et la découpe de poulet et a été pendant plus de 20 ans un fournisseur important de Cargill, Mc Donald's.

A court terme, le site nécessitant des investissements importants, devrait plutôt être orienté vers des produits standards destinés à l'ensemble des créneaux de marché (GMS, RHF, grossistes, export).

Concernant la joint-venture avec la société GLON SANDERS HOLDING, DUC a apporté 250 000 euros dans la constitution du capital de la société DGS intégrant les deux sites du Loiret. Un directoire de 3 membres (2 GLON SANDERS HOLDING +1 DUC) et un conseil de Surveillance (2 GLON SANDERS HOLDING + 1 DUC) sont chargés de piloter les grandes orientations de l'entreprise.

Le financement global de DGS est assuré à 100% par GLON SANDERS HOLDING à l'exception des 250 000 euros apportés en capital par DUC.

Le second fait marquant pour l'exercice 2012 réside dans la flambée de l'ensemble des matières premières (céréales et protéines) occasionnant une inflation sans précédent des coûts de l'aliment.

Cette situation a causé de graves tensions sur le marché avec une année de négociation permanente avec les clients. La conséquence de tout cela est une répercussion décalée des surcoûts aux clients et une dégradation des marges sur le second semestre.

Enfin la campagne des produits festifs s'est bien déroulée avec un développement significatif des produits élaborés.

### **Matières premières**

L'élément majeur qui a rythmé l'exercice 2012 a été le prix des matières premières globalement élevé.

Le second semestre a été particulièrement difficile car la pression des clients ne permettait pas de répercuter les hausses subies au fur et à mesure dans les achats.

L'activité globale de ses usines d'aliments a évolué très positivement, la production d'aliment pour 2012 est de 138 146 tonnes.

### **Couvoir de Drôme Accoupage**

Les travaux d'agrandissement du couvoir ont été achevés fin mai 2012, ce qui a permis une montée progressive de la production pour répondre notamment aux besoins de notre partenaire VALSOLEIL

## **1.2 Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun autre événement susceptible de modifier de façon significative la situation actuelle de DUC et du Groupe DUC n'est intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **1.3 Perspectives d'avenir**

2013 ne pourra pas être une année forte, car le contexte économique devrait rester relativement morose.

Dès le début de l'année, la filière vient à nouveau de subir un choc avec la suppression d'une partie significative des restitutions à l'exportation. Outre l'affaiblissement de la filière export, c'est toute la profession qui se trouve déstabilisée et la compétitivité de la France semble globalement menée à mal.

DUC doit continuer à faire valoir ses différences avec la mise en avant de sa filière certifiée non-OGM et le développement de sa nouvelle filière biologique.

Le plan stratégique pour 2015 va nous permettre dès le second semestre 2013 de mettre sur le marché des produits nouveaux à notre marque, facteurs de valeur ajoutée. Cette démarche devra s'amplifier pour contrer les produits basiques d'importations qui envahissent dangereusement les linéaires en cette période de crise.

Il est probable que 2013 verra la disparition de quelques acteurs supplémentaires et signera la fin de la restructuration de notre profession.

Ceci donnera un nouvel élan aux entreprises restantes sur un marché assurément porteur.

### **1.4. Activité en matière de marketing et de recherche et développement**

Fort du bon accueil réservé à la nouvelle identité graphique sur la gamme de découpe et de volaille entière certifiées Duc, les produits ont été soutenus tout au long de l'année. L'animation promotionnelle mise en place a permis de dynamiser les ventes et d'augmenter la diffusion des produits au travers de plus de 170 000 bons de réduction de 1 € et d'animations en magasins.

Les développements produits ont été menés sur les gammes été et festive, ainsi que sur les produits de fonds de rayon.

En avril, la gamme été Duc a été rationalisée pour se concentrer sur les références les plus performantes. En parallèle deux nouvelles références ont été lancées pour étoffer l'offre pour plancha : les extra-fines de dinde marinées au curry et au thym citron. L'offre de produits d'été pour la restauration hors foyer a également été développée avec deux nouvelles références de mini brochettes de poulet sur pic en bambou proposées en gros conditionnement.

L'offre élaborée de la gamme festive a elle aussi été élargie avec le développement de quatre références de produits farcis : demi dindes farcies aux marrons et au foie gras, gigolettes de poulet accompagnées de farce forestière et aux marrons. Les produits farcis continuent d'apporter une véritable valeur ajoutée en exploitant le savoir-faire du site industriel de Riec. L'extension de cette gamme sera poursuivie sur 2013.

Afin de développer des produits panés de qualité, Duc a également lancé en 2012, deux références d'aiguillettes de poulet panées avec une panure au sésame et une panure croustillante. Enfin, la gamme de produit biologique a démarré avec une offre congelée destinée à la restauration collective.

Duc a développé sa notoriété au niveau régional en poursuivant son partenariat avec le club de football AJA et en participant à la foire de Dijon. Une présence sur les réseaux sociaux via notamment Facebook a également été initiée.

En 2013 Duc entend poursuivre ses développements produits en élargissant ses gammes élaborées notamment sur des offres de produits crus élaborés.

## 2. PARTICIPATIONS

Nous vous précisons que DUC n'a pris au cours de l'exercice écoulé aucune participation relevant de l'article L.233-6 du Code de commerce autre que celle prise dans le capital de la société DGS dans les conditions susvisées. DUC détient donc, au 31 décembre 2012, 50 % du capital de la société DGS qui a réalisé au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2012, un chiffre d'affaires nul et une perte de (2 349) K€, étant précisé que les sociétés Amilly Accoupage et Les volailles du Cœur de France, filiales de la société DGS, ont respectivement réalisé au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2012, un chiffre d'affaires de 1.689 K€ et 3.310 K€ et une perte de (151) K€ et (2.204) K€.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la société DIALZO, dont nous détenons 38,76% du capital au 31 décembre 2010, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de commerce de Périgueux. Par jugement du 10 décembre 2009, la poursuite de l'activité avait été décidée et un plan de cession avait été entériné par jugement du 5 janvier 2010. La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

## 3. ACTIVITE DES FILIALES - Contributions sociales (*hors éliminations intra-groupe*)

Il est rappelé que, depuis 2005, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles des filiales SCEA DE VARENNES, CHAROLLES ACCOUVAGE, DROME ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE et SOVIGARD ont été modifiées et l'amortissement est désormais calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de chaque composant de l'actif corporel.

### SCEA DE VARENNES

La SCEA DE VARENNES a fourni environ 129 300 poulettes exclusivement au Groupe DUC, comme au cours de l'exercice précédent (*à valider*).

Chiffre d'affaires	1293 K€
Résultat d'exploitation	64 K€
Résultat	61 K€

### CHAROLLES ACCOUVAGE

Cette société loue son couvoir de Charolles (71) à DUC.

Chiffre d'affaires	132 K€
Résultat d'exploitation	56 K€
Résultat	39 K€

### DROME ACCOUVAGE

Cette société loue son couvoir de Crest (24) à DUC.

Chiffre d'affaires	90 K€
Résultat d'exploitation	36 K€
Résultat	25 K€

### NUTRI-BOURGOGNE

Cette société a produit 138 146 tonnes d'aliment en 2012 contre 137 000 tonnes en 2011.

Chiffre d'affaires	42 626 K€
Résultat d'exploitation	191 K€
Résultat	87 K€

### SOVIGARD

Cette société loue son usine d'abattage de Saint Bauzély (30) à DUC à qui elle a également consenti un bail à construction pour l'édification d'une station d'épuration nécessaire à l'exploitation du site industriel.

Chiffre d'affaires	446 K€
Résultat d'exploitation	(42) K€
Résultat	60 K€

Le projet de fusion par DUC par voie d'absorption de la société Sovigard a été présenté au Conseil d'Administration le 19 avril 2013.

Cette opération de restructuration interne a pour objet de simplifier la structure du Groupe DUC et de [à développer en précisant les objectifs de la fusion].

Tous pouvoirs ont été donnés à Monsieur Joël Marchand, Directeur général de DUC, à l'effet de faire procéder à la mise en forme définitive du projet de fusion par voie d'absorption de la société Sovigard.

### DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Cette société a pour objet le développement des activités du Groupe DUC à l'international.

Résultat	(1) K€
----------	--------

Compte tenu du résultat et de la situation des capitaux propres de cette société, DUC, propriétaire de 70 % du capital, a inscrit, depuis 2002, une provision pour dépréciation de l'intégralité des titres et du compte-courant détenu dans cette filiale. Ce montant s'élève, pour l'exercice 2012, à 157 K€ au total.

Compte tenu de l'arrêt complet des activités sociales, le projet de dissolution par anticipation de la société Duc Développement International a été présenté au Conseil d'Administration le 19 avril 2013.

Tous pouvoirs ont été donnés à Monsieur Joël Marchand, Directeur général de DUC, à l'effet d'approuver, au nom et pour la compte de DUC, la dissolution puis la liquidation de la société Duc Développement International.

### SCI DE LA TIRANDIERE

Le crédit-bail immobilier de son bâtiment d'élevage de volailles précédemment consenti par cette société à un éleveur de volailles DUC a pris fin en novembre 2005. La SCI de la Tirandiere n'a donc plus d'activité ni d'actif. DUC, titulaire de 100% du capital, a donc inscrit une provision pour dépréciation des titres de cette filiale d'un montant de 8 K€. Par ailleurs, les créances de la SCI de la Tirandière ont été provisionnées pour un montant de 7 K€.

Résultat (1) K€

Compte tenu de l'arrêt complet des activités sociales, le projet de dissolution par anticipation de la SCI de la Tirandière a été présenté au Conseil d'Administration le 19 avril 2013.

Tous pouvoirs ont été donnés à Monsieur Joël Marchand, Directeur général de DUC, à l'effet d'approuver, au nom et pour la compte de DUC, la dissolution puis la liquidation de la SCI de la Tirandière.

### SCI DE VARENNES

Cette société est propriétaire de terrains qui jouxtent ceux dont dispose la SCEA de Varennes. La SCI de Varennes met ses terrains à disposition de la SCEA.

Produits d'exploitation 3 K€

Résultat (2) K€

### ROTISSERIE DUC DIJON

Cette société exploitait deux fonds de commerce situés à Dijon. Suite au constat de l'impossibilité d'atteindre le seuil de rentabilité depuis l'ouverture de ces rôtisseries, les magasins de Dijon ont été fermés en novembre et décembre 2005. Le pas-de-porte et le matériel ont été cédés au cours de l'exercice 2007.

Résultat (5) K€

La Rôtisserie Duc Dijon n'ayant plus d'activité ni d'actif, DUC a inscrit une provision de dépréciation de 100% des titres et du compte-courant détenu dans cette filiale d'un montant de 467 K€.

Compte tenu du résultat et de la situation des capitaux propres de cette filiale, DUC, détentrice de la totalité du capital, a maintenu la provision de dépréciation sur 100% des titres d'un montant de 60 k€.

Une provision de dépréciation d'une partie du compte-courant détenu dans cette filiale a également été inscrite avec détermination d'un taux de dépréciation tenant compte du prix attendu de la vente du pas-de-porte et du matériel d'exploitation.

### D.R.B.

DUC détient 51% du capital de cette société de droit bulgare, immatriculée au cours du second semestre 2008, dédiée à la production et la commercialisation de poulets de qualité supérieure à marque DUC sur le circuit frais en Bulgarie.

Résultat net 63 K€

## 4. CAPITAL - ACTIONS

### 4.1. Composition de l'actionnariat

Toutes les actions composant le capital de DUC sont de même catégorie.

L'actionnariat est réparti de la manière suivante :

	Au 31/ 12/ 2012	Au 31/ 12/ 2011
<b>Financière Duc</b>	43,37 %	43,37 %
<b>Verneuil Participations</b>	21,64 %	21,64 %
<b>Verneuil &amp; Associés</b>	0,01 %	0,01 %
<i>Sous-total Groupe Verneuil</i>	65,02 %	65,02 %
<b>CECAB</b>	16,82 %	16,82 %
<b>CAFO</b>	-	2,09 %
<b>Groupe BONGRAIN</b>	3,22 %	3,22 %
<b>Public</b>	10,30%	10,30%
<b>Auto-détention</b>	4,63 %	2,55 %

### 4.2. Marché des actions

cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	2,25 €
cours au 31 décembre 2012	2,88 €
cours le plus haut de l'année	4,49 €
cours le plus bas de l'année	1,76 €

### 4.3 Opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et personnes assimilées

Aucune opération visée à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier excédant un montant, cumulé avec ceux d'autres opérations semblables, de 5.000 euros n'a été réalisée par les dirigeants et personnes assimilées au cours de l'exercice.

### 4.4. Rachat par la société de ses propres actions

#### Opérations réalisées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, DUC a acquis 38.880 actions et n'en a vendu aucune.

Au 31 décembre 2012, DUC détenait 86.327 actions, représentant 4,63% de son capital, pour une valeur totale d'achat de 914.645,80 Euros et dont la valeur de marché était, à cette date, de 317 093 Euros. Il n'y a pas eu de frais de négociation sur ces opérations d'achat d'actions propres.

#### Opérations de rachat réalisées au cours du dernier programme mis en œuvre

L'Assemblée générale mixte du 6 avril 2012 a approuvé le programme de rachat d'actions qui lui a été soumis par le Conseil d'Administration et a autorisé le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce et pour une durée de 18 mois expirant le 5 octobre 2013 inclus, à faire acheter par DUC ses propres actions.

Lors de la séance du 18 juin 2012, DUC a acquis, dans le cadre du nouveau programme de rachat, 38.880 actions ayant appartenues à la CAFO moyennant un prix moyen pondéré de 1,96 euros soit moyennant un prix total de 76.204,80 euros.

Le capital social de DUC est désormais composé de 1.862.688 actions dont 86.327 actions sont détenues par DUC en vue de leur conservation et, le cas échéant, de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable.

Le Conseil d'Administration réuni le 12 septembre 2012 a ratifié, en tant que de besoin, le rachat des 38.880 actions susvisées par le Directeur Général et a délégué, en application de l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour faire acheter par DUC ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale mixte du 6 avril 2012 et ce, pour la durée du programme restant à courir, étant rappelé que ledit programme de rachat pourra être utilisé en vue des finalités suivantes :

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi,
- assurer la liquidité et l'animation du marché du titre de DUC par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de DUC par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de DUC ou des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, et notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan interentreprises ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

DUC pourra acquérir, dans le cadre du programme de rachat, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social au jour de l'utilisation de l'autorisation conférée au Conseil d'administration, soit théoriquement 186.268 actions (sous réserve d'ajustements qui seraient liés aux éventuelles opérations sur le capital).

Conformément à la loi, le nombre maximum d'actions détenu par DUC à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10% des actions composant le capital social à la date considérée.

DUC pourra, dans le cadre de l'autorisation conférée au Conseil d'administration, acquérir des actions dans la limite d'un prix maximum de 12 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de DUC.

Les actions acquises pourront être cédées dans les conditions fixées par l'AMF dans sa position du 19 novembre 2009 relative à la mise en œuvre du régime de rachat d'actions propres. Le prix minimum de vente sera de 10 euros par action.

Le montant maximal des fonds que DUC pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 2.235.216 euros.

Les actions auto-détenues par DUC n'ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au report à nouveau.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois, dans le respect des règles édictées par les autorités de marché, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, y compris par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés et à tout moment, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours, étant précisé que la part du programme qui pourra s'effectuer par négociation de blocs ne sera pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

#### **4.5. Participation des salariés au capital de DUC**

Au 31 décembre 2012, le personnel de DUC et de ses filiales ne détient aucune action DUC faisant partie d'une gestion collective ou frappée d'incessibilité dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par le biais d'un fonds commun de placement.

Un projet de résolution tendant à déléguer au Conseil d'Administration la compétence en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce va vous être présentée.

#### **4.6. Options sur les actions de DUC**

Il n'existe pas d'option de souscription ou d'achat d'actions de DUC.

#### **4.7. Délégations en cours**

Le tableau ci-après récapitule, conformément aux dispositions du 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.225-100 du Code de commerce, les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Echéance /durée	Utilisation en 2012
<b>Emissions de titres</b>			
1. Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 9 juin 2011 - 8 <sup>ème</sup> résolution)	- Augmentation de capital : 15.000.000 € - Emission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 €	9 août 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée. (2)
2. Augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 9 juin 2011 - 9 <sup>ème</sup> résolution)	- Augmentation de capital : 15.000.000 € (1) - Emission de valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 € (1)	9 août 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
3. Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 9 juin 2011 - 10 <sup>ème</sup> résolution)	15 % de l'émission initiale (1)	9 août 2013 (26 mois)	Cette autorisation n'a pas été utilisée.
<b>Emissions réservées aux salariés</b>			
Néant			

(1) avec imputation sur le plafond global visé au point 1.

(2) Il est précisé que le Conseil d'administration réuni le 9 février 2012 a approuvé, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale du 9 juin 2011, un projet d'augmenter le capital dans la limite de 10.000.000 € de nominal et décidé que les conditions et caractéristiques de cette augmentation seront arrêtées lors d'un prochain Conseil. En conséquence, le rapport complémentaire sur l'usage de cette délégation n'a pas encore été arrêté.

#### **4.8. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

En application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun des éléments visés audit article n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique et que notamment :

- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et/ou aux transferts d'actions ;
- DUC n'a, par ailleurs, pas connaissance de clauses de conventions entre actionnaires qui restreindraient l'exercice de ses droits de vote et/ou le transfert de ses actions ;
- à la connaissance de DUC, il n'y a pas de détenteur de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel ;
- DUC n'a pas conclu d'accord susceptible de prendre fin ou d'être modifié en cas de changement de contrôle.

### **5. COMPTES SOCIAUX : RESULTATS - AFFECTATION**

#### **5.1. Examen des comptes et résultats sociaux**

Les comptes sociaux de DUC ont été établis au 31 décembre 2012 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, assurée notamment par :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs ;
- les prévisions d'exploitation positives.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les méthodes d'évaluations des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Cette méthode est appliquée suite à la mise en œuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2005. La méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Un changement de présentation des créances cédées à l'affactureur est intervenu dans les comptes de l'exercice écoulé. Au 31 décembre 2011, les créances non échues cédées à l'affactureur figuraient à l'actif en "créances clients" et au passif en "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" pour un montant de 20.292.337 euros. Au 31 décembre 2012, en conformité avec la doctrine comptable, les créances non échues cédées à l'affactureur ne figurent plus au bilan mais sont mentionnées en engagement hors bilan pour un montant de 23.373.555 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 188.825.886 € contre 182.411.683 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,5 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 854 contre 840 pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 31.541.624 € contre 30.583.667 €, soit une augmentation de 3,2 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 194.527.883 € contre 184.759.972 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 5.3 %.

Au 31 décembre 2012, le résultat d'exploitation ressort à (2.441.427) € contre (1.249.172) € pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de (604.767) € des produits et frais financiers, il s'établit à (3.046.195) € contre (679.915) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel à hauteur de (153.400)€ et d'un poste impôt sur les sociétés de 95.323 €, l'exercice clos le 31 décembre 2012 enregistre une perte de (3.104.272) € contre une perte de (41.583) € au titre de l'exercice précédent.

## **5.2. Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (3.104.272)€.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de cette perte au compte report à nouveau, lequel s'élèvera, par conséquent à (20.870.643)€.

Les capitaux propres de DUC s'élèvent à (5.935.773) €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

## **5.3. Situation des capitaux propres de DUC**

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2009 a constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2008 de DUC s'était soldé par une perte de 7.714.704 euros qui a eu pour effet de ramener les capitaux propres à 6.690.456 euros, soit à un montant inférieur à la moitié du capital social.

En application des dispositions légales, DUC disposait d'un délai expirant le 31 décembre 2011 pour réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'avaient pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'activité de DUC n'ayant pas permis de reconstituer à ce niveau les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2011, l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2012 a décidé de réduire le capital pour apurer le montant des pertes à hauteur de 9.872.246,40 euros par imputation sur le capital social qui a été ramené de 17.322.998,40 euros à 7.450.752 euros.

Cette réduction de capital n'a pas permis de ramener le montant des capitaux propres de DUC au minimum de la moitié du capital social.

Au 31 décembre 2012, le montant des capitaux propres de DUC ressort à (5.935.773) euros.

Il est proposé à la prochaine Assemblée de déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de réaliser, le cas échéant, un ou plusieurs augmentations de capital qui permettraient de ramener le montant des capitaux propres de DUC au minimum de la moitié du capital social.

#### **5.4. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 7.189 €, correspondant à des amortissements sur des véhicules pris en location et auquel correspond un impôt de 2.396 euros.

#### **5.5. Réintégration fiscale de frais généraux**

Nous vous précisons, pour information, qu'aucune réintégration fiscale de frais généraux n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 39-5 du Code Général des Impôts.

## 5.6. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats réalisés par DUC au cours des cinq derniers exercices.

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital social	7.450.752 €	17.322.998,4 €	17.322.998,4 €	17.322.998,4 €	17.322.998,4€
Nombre d'actions ordinaires	1.862.688	1.862.688	1.862.688	1.862.688	1.862.688
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	188.825.886 €	182.411.683 €	161.753.046 €	167.822.847 €	181.787.268 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(76.140) €	1.962.541€	(171.568) €	(4.407.491) €	(5.539.100) €
Impôts sur les bénéficiaires	(95.323)€	(148.363) €	(184.219) €	(117.222) €	(144.179) €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3.104.272)€	(41.583) €	(2.829.165) €	(6.715.683) €	(7.714.704) €
Résultat distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Par action : résultat après impôts et participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	0	1,05 €	0,01 €	(2,3) €	(2,89) €
Par action : résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2) €	(0,02) €	(1,51) €	(3,6) €	(4,14) €
Dividende attribué à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effectif moyen des salariés de l'exercice	854	840	897	903	895
Montant de la masse salariale	22 193 887 €	21.691.409 €	22.145.344 €	23.005.410 €	21.527.527 €
Cotisations sociales et avantages sociaux	9 347 737 €	8.892.258 €	8.740.021 €	8.943.956 €	7.584.092 €

## 6. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES DE DUC

Nous vous rappelons tout d'abord que les données ci-dessous concernent exclusivement DUC, mère du Groupe, et sont donc extraites des comptes sociaux.

## 6.1. Evolution et ventilation du chiffre d'affaires

	31.12.2012			31.12.2011			
	(en K€)						
Ventes		France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	40			40			
Biens	173.038	13.081		186.119	166.966	12.190	158.750
Prestations de services	2.665	2		2.667	3.255	1	3.004
Total	175.743	13.083		188.826	170.221	12.190	161.754

## 6.2. Ratios économiques

(en K€)	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires net	188.825	182.412
Capitaux propres	(5.935)	(2.848)
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an	461	1.278
Dettes fournisseurs	27.727	27.714
Créances clients (nettes de provisions)	689	23.064

### • ratio d'indépendance financière

Le ratio d'indépendance financière, ou capacité d'endettement de DUC à plus d'un an a été calculé selon la méthode suivante :

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit à + d'1 an à l'origine et échéance à + d'1 an

-----  
Capitaux propres

\*Ce résultat est négatif

	31/12/2012	31/12/2011
	N/A*	N/A*

### • durée moyenne des dettes fournisseurs

Le « ratio » durée moyenne des dettes fournisseurs a été déterminé comme suit :

Dettes fournisseurs

----- x 360 jours

Chiffre d'affaires

	31/12/2012	31/12/2011
	53 jours	55 jours

Le compte fournisseurs présente un délai moyen de règlement de 53 jours, en réduction en 2012 par rapport à l'exercice précédent.

• *durée moyenne des créances clients*

Le « ratio » durée moyenne des créances clients a été calculé de la façon suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients - provisions +affacturage ----- x 360		
jours	46 jours	44 jours
Chiffre d'affaires		

En matière de gestion des comptes clients, au 31/12/2011, les créances non échues cédées à l'affactureur figuraient à l'actif en "créances clients" et au passif en "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" pour un montant de 20 292 337 €. Au 31/12/2012, en conformité avec la doctrine comptable, les créances non échues cédées à l'affactureur ne figurent plus au bilan mais sont mentionnées en engagement hors bilan pour un montant de 23 373 555 €.

**6.2. Dettes fournisseurs par échéances contractuelles (en K€)**

	31/12/2012	31/12/2011
Echu	10.558	7.195
De 0 à 30 jours	5.736	4.133
De 31 à 60 jours	3.752	2.704
61 jours et plus	1.070	358
Non échu	15.157	17.948
<b>Total</b>	<b>25.715</b>	<b>25.143</b>

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des éléments suivants :

- Effets à payer pour 114 K€
- Factures fournisseurs non parvenues pour 1.898 K€ pour lesquelles l'échéance n'est pas connue.

L'encours fournisseur échu concerne principalement la CECAB, fournisseur actionnaire de DUC, qui a accordé des facilités et dont l'encours s'élève, au 31 décembre 2012, à 8.759 K€ dont 5.902 k€ échu.

**7. ANALYSE DES RISQUES DE MARCHÉ DE DUC ET DE SON GROUPE**

Les dispositions ci-après portant sur l'analyse des risques de marché pour DUC et ses filiales qui composent son groupe.

La politique de DUC est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés ont pour seul objectif de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

**7.1. Risque de liquidité**

La dette bancaire figurant au passif du bilan de DUC s'élève à 2.735 K€ au 31 décembre 2012 et est constituée exclusivement en euros. Les dettes ne sont pas assorties de "covenants".

Compte tenu du montant restreint de la dette bancaire figurant au passif du bilan, on peut considérer que la capacité d'accès au crédit est limitée et également que le Groupe DUC opte pour des modes de financement différents notamment pour le crédit-bail quand il s'agit de financer des matériels.

Pour le financement de ses besoins en trésorerie, le Groupe DUC fait appel à l'affacturage (représentant 23.374 K€).

## **7.2. Risque de taux d'intérêts**

Au 31 décembre 2012, DUC ne détient pas d'emprunt à taux variable et elle n'a pas de couverture du risque de taux.

Le capital remboursé sur les emprunts au cours de l'exercice s'est élevé à 788 K€ avec des intérêts réglés en plus de cette somme pour un montant de 82 K€. Le taux moyen des intérêts versés au cours de l'exercice s'établit à 5 %. Sur cette même période, les frais financiers supportés par l'entreprise se sont élevés au total à 541 K€ (intérêts d'emprunts inclus).

## **7.3. Risque de change**

Les risques de change sont quasi inexistant car le marché de DUC est essentiellement concentré sur la zone Euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 1,3 % du chiffre d'affaires de DUC sont facturés en livres Sterling. DUC ne pratique pas d'achat en devises et ne détient pas non plus de titres de filiales ou participations en devises. DUC n'a donc pas souscrit de couverture du risque de change.

## **7.4. Risque sur actions**

DUC détient, au 31 décembre 2012, 86.327 actions, représentant 4,63% du capital, pour une valeur totale d'achat de 914.645,80 € et dont la valeur de marché était, à cette date, de 317.093 €.

La sensibilité du résultat de DUC à une baisse de valeur des titres auto-détenus peut donc être aisément estimée puisqu'en lien unique avec le résultat de la société.

# **8. COMPTES CONSOLIDES : RESULTATS - APPROBATION**

## **8.1. Examen des comptes et résultats consolidés**

Les comptes consolidés du Groupe DUC comprennent ceux de DUC ainsi que ceux de ses sociétés affiliées dont la liste figure dans la note 4.2 "Périmètre de consolidation" de l'annexe aux comptes consolidés.

Les comptes annuels consolidés publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées au niveau européen et à leurs interprétations. Les comptes 2012 ont été préparés sur la base des règles de comptabilisation et d'évaluation des transactions découlant des normes IAS/IFRS applicables à la clôture de l'exercice.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers »
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents ».

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 32 amendée : « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

DUC mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations qui devraient cependant n'avoir aucun impact significatif sur les comptes.

### **Première application de la norme IAS 19 révisée**

DUC a décidé d'opter, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée (« Avantages du personnel »).

Cette norme révisée dont l'application est rétrospective a notamment les conséquences suivantes :

- Les engagements du groupe envers ses salariés sont intégralement comptabilisés à la clôture de chaque exercice ; l'option du « corridor » est supprimée, ainsi que la possibilité d'amortir les écarts actuariels et les coûts des services passés résultant de changements de régimes de retraite sur la durée résiduelle d'activité des salariés concernés.
- Les écarts actuariels et les coûts des services passés non provisionnés au 31 décembre 2010 ont été comptabilisés par contrepartie des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Les écarts actuariels nés postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » (non recyclables dans le compte de résultat) ;
- Les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Dotations et reprises de provisions » ;
- Le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux.

En raison du caractère rétrospectif de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 et du premier semestre 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

Les impacts détaillés de la première application de la norme IAS 19 révisée sont présentés dans la note 17.3 de l'annexe consolidée.

Il est rappelé que l'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêt des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe DUC ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l'exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe DUC ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à l'exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Au 31 décembre 2012, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du Groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu une période de projection de 5 ans.

Le marché dans lequel évolue le Groupe DUC étant relativement risqué, nous avons retenu un taux d'actualisation avant impôt de 8,2%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe DUC au 31 décembre 2012 de 30 403 K€ ne nécessite pas de dépréciation.

Un rappel des comptes consolidés de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires du Groupe DUC s'est élevé à 188.791 K€ contre 180.701 K€ pour l'exercice précédent, à périmètre comparable. On peut donc constater une augmentation du chiffre d'affaires consolidé de 4,47 %.

Le résultat opérationnel ressort pour l'exercice à (961) K€ contre (640) K€ pour l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net évolue de (726) K€ en 2011 à (585) K€ au 31 décembre 2012.

Aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le résultat net s'établit donc à (2.150)K€, dont (2.189) K€ de résultat net part du groupe, en 2012 contre (1.366) K€, dont (1.397) K€ de résultat net part du groupe, au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de base par action s'élève à (1,23) € au 31 décembre 2012 contre (0,77) € au titre de l'exercice 2011.

## **8.2. Proposition d'approbation des comptes consolidés**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (Etat du résultat global, état de la situation financière, un tableau des flux de trésorerie consolidés, un tableau de variation des capitaux propres consolidés et une annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat part du Groupe déficitaire à hauteur de (2.150) K€.

## **9. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

## **10. AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES A STATUER**

### **10.1 Projet de renouvellement d'un mandat d'administrateur**

Le mandat d'administrateur de Madame Mariam Chamlal prend fin à l'issue de la prochaine Assemblée.

Nous vous proposons, par conséquent, le renouvellement de ce mandat pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### **10.2 Projet de renouvellement de mandats de commissaires aux comptes**

Les mandats de la société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire et de la société Beas Sarl, Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée.

Nous vous proposons, par conséquent, le renouvellement de ces mandats pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conformément à l'article L.621-22 du Code monétaire et financier, la Société informera l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de la proposition de renouvellement des mandats des sociétés Deloitte & Associés et Beas Sarl afin que l'AMF puisse, le cas échéant, faire toute observation qu'elle jugerait nécessaire et qui seraient portées à la connaissance de l'Assemblée générale

### **10.3 Projets de délégations de compétences données au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières entraînant immédiatement ou à terme une augmentation du capital social**

#### **10.3.1 Projet de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, votre compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital social, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société ou à des titres de créance, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'Administration disposerait de tous pouvoirs, notamment pour décider du caractère subordonné ou non des valeurs mobilières qui seraient émises, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneraient droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ou des valeurs mobilières émises en vertu de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence en application de l'article L. 228-11 du Code de commerce ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclue de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ;
- de décider que le nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ne pourrait être supérieur à un plafond global de 15.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, étant précisé que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées en application de la 11<sup>ème</sup> résolution soumise à la prochaine Assemblée générale s'imputerait sur ce plafond ;

- de décider que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital qui seraient émises dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ne pourrait excéder un plafond global de 10.000.000 d'euros (ou leur contre-valeur à la date d'émission), étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises en application de la 11<sup>ème</sup> résolution soumise à la prochaine Assemblée générale s'imputerait sur ce plafond ;
- de décider que le Conseil d'Administration pourrait décider que les titres de capital non souscrits à titre irréductible seraient attribués aux actionnaires qui auraient souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pourraient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeraient et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes ;
- de décider, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des titres du capital ou les valeurs mobilières émises, que le Conseil d'Administration pourrait, dans l'ordre qu'il déterminerait, utiliser l'une ou l'autre des facultés ci-après (ou plusieurs d'entre elles) : soit limiter conformément à la loi l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci ne soit pas inférieur aux trois-quarts de l'émission décidée, soit répartir les actions non souscrites totalement ou partiellement, soit offrir les titres non souscrits totalement ou partiellement au public en France et, le cas échéant, à l'étranger ;
- de décider que, dans les limites de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration disposerait, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la délégation qui lui serait consentie et notamment fixer les conditions d'émission et en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités (y compris la date de jouissance des valeurs mobilières et leurs délais de libération), constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulterait, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la délégation pourraient donner droit ;
- de décider que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de la prochaine Assemblée ; et
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration priverait d'effet toute délégation antérieure qui aurait le même objet.

### **10.3.2 Projet de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société**

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, votre compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital social par offre au public, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions des articles L. 233-32 et suivants du Code de

commerce, par voie d'émission, en France ou à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société ou à des titres de créance, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, disposerait de tous pouvoirs, notamment pour décider du caractère subordonné ou non des valeurs mobilières qui seraient émises, fixer leur taux d'intérêt, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneraient droit à des titres représentatifs du capital de la Société ou à des titres de créance.

Nous vous demandons également :

- de décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des titres émis dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ; et de conférer au Conseil d'Administration la faculté, en application de l'article L.225-135, 5<sup>ème</sup> alinéa du Code de commerce, d'apprécier s'il y a lieu d'instituer au profit des actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixerait en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission qui serait effectuée, un délai de priorité de souscription qui ne donnerait pas lieu à la création de droits négociables et qui devrait s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourrait être éventuellement complété par une souscription à titre réductible ;
- de décider que l'émission d'actions de préférence en application de l'article L. 228-11 du Code de commerce ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclues de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ;
- de prendre acte que la décision d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital emporterait également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières donneraient droit ;
- de décider que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ne pourrait être supérieur à un plafond global de 15.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, étant précisé que le montant nominal de toutes augmentations de capital réalisées en application de la 10<sup>ème</sup> résolution soumise à la prochaine Assemblée générale s'imputerait sur ce plafond ;
- de décider que le montant nominal des augmentations de capital qui seraient réalisées dans le cadre des délégations consenties au Conseil d'Administration par la prochaine Assemblée s'imputerait sur ce plafond ;
- de décider que le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital, émises dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration ne pourrait excéder un plafond global de 10.000.000 d'euros (ou leur contre-valeur à la date d'émission), étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital émises en application de la 10<sup>ème</sup> résolution soumise à la prochaine Assemblée générale s'imputerait sur ce plafond ;

- de décider que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait dans l'ordre qu'il déterminerait, utiliser l'une ou l'autre des facultés ci-après (ou plusieurs d'entre elles) : soit limiter conformément et dans les conditions prévues par la loi le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celles-ci atteignent au moins les trois-quarts de l'émission décidée, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit les offrir au public en tout ou partie ;
- de décider que le Conseil d'Administration déterminerait, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, le prix de souscription des actions à émettre en vertu de la délégation qui lui serait consentie, étant précisé que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, serait au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission ;
- de décider que, dans les limites de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration, celui-ci disposerait, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la délégation qui lui serait consentie et notamment fixer les conditions d'émission et en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités (y compris la date de jouissance des actions et leurs délais de libération), constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulterait, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau montant du capital après chaque augmentation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes autres formalités nécessaires ou utiles ;
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la délégation pourraient donner droit ;
- de décider que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration pourrait être utilisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de la prochaine Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration priverait d'effet toute délégation antérieure qui aurait le même objet.

### **10.3.3 Projet de délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription**

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à décider, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription et lorsque la Société constaterait une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

Nous vous demandons également :

- de décider que les actions qui seraient émises dans le cadre de la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration seraient émises au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- de décider que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être décidées et réalisées par le Conseil d'Administration en vertu de la délégation qui lui serait consentie s'imputerait sur le plafond global qui serait prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ;
- de décider qu'une telle augmentation de capital pourrait être réalisée par le Conseil d'Administration dans le délai de vingt-six mois à compter de la prochaine Assemblée Générale ; et
- de prendre acte que la délégation qui serait consentie au Conseil d'Administration priverait d'effet toute délégation antérieure qui aurait le même objet.

### **10.3.4 Projet de délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la Société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise**

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce prévoit que lorsque l'Assemblée Générale Extraordinaire délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire, l'Assemblée doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

En conséquence, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, votre compétence à l'effet de décider de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie : (i) d'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et de tout ou partie des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L.225-180 et L.233-16 du Code de commerce, qui sont, le cas échéant, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou, conformément aux dispositions des articles L.3344-1 et L.3344-2 du Code du travail, d'un plan d'épargne de groupe, et/ou (ii) d'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite, selon les modalités légales et réglementaires, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société aux salariés visés au (i).

Nous vous demandons également :

- de supprimer, en faveur des salariés visés au (i), le droit préférentiel de souscription des actionnaires pour la totalité des actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, objet de la ou des augmentation(s) de capital et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société attribuées gratuitement dans ce cadre ;
- de décider que le montant nominal des émissions susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la délégation ne devrait pas excéder un montant de deux pour cent (2%) du montant nominal du capital social de la Société au jour de l'utilisation de la délégation par le Conseil d'Administration ;
- de décider que le prix de souscription des actions émises en vertu de la délégation serait déterminé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et que la décote éventuelle pourrait consister, en tout ou partie, en l'attribution d'actions gratuites ;
- de décider que le Conseil d'Administration aurait, dans les limites de la présente délégation, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions législatives et réglementaires, notamment pour :
  - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourraient souscrire aux actions émises,
  - fixer, dans les limites légales, les conditions que devront remplir les bénéficiaires et, en particulier, le cas échéant, l'ancienneté exigée pour souscrire, directement ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs, aux actions émises en vertu de la délégation,
  - arrêter la liste des bénéficiaires salariés et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux, dans la limite des plafonds susvisés,
  - déterminer que les émissions pourraient être souscrites directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs visés par les lois et règlements,
  - fixer le délai de libération des actions, étant précisé, d'une part, que ce délai ne pourrait excéder trois ans et, d'autre part, que, conformément à la loi, les actions souscrites pourraient être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
  - conclure toute convention en vue d'assurer la bonne fin des augmentations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
  - et, d'une manière générale, dans les limites de la présente délégation, fixer les conditions des émissions et notamment en arrêter les caractéristiques, montant, date et modalités, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- de fixer à vingt-six mois à compter de l'Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation par le Conseil d'Administration ; et

- de prendre acte, en tant que de besoin, que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois, l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la Société. Pour cette raison, nous vous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

Telles sont les résolutions que votre Conseil, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, soumet à votre vote.

## **11. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE DUC**

### **11.1. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration (article 13 des statuts)**

Les administrateurs sont nommés et révoqués dans les conditions prévues par la loi.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur décédé ou démissionnaire ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration, composé de 6 administrateurs, respecte le nombre minimal imposé par la loi et les statuts, à savoir :

<i>Noms, prénoms et dates de naissance des administrateurs</i>	<i>Dates de nomination</i>	<i>Expiration des mandats</i>	<i>Cumul avec un contrat de travail</i>
François Gontier (17/09/68)	07/06 /2010	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Non
Joël Marchand (01/03/58)	05/11 /2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Non
Jean-Pierre Chareyron (17/07/55)	05/11 /2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Oui
André Msika (14/11/38)	05/11 /2009	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Non
Pascal Breton (16/10/46)	01/09 /2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013	Non
Mariam Chamlal (04/03/73)	09/06 /2011	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Non

## 11.2. Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est également administrateur. Par une décision du 20 novembre 2002, l'Assemblée générale des actionnaires a adopté des modifications statutaires mettant les statuts en conformité avec la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques.

Ces dispositions statutaires prévoient notamment la dissociation des fonctions du Président et du Directeur Général de la société. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général qui dispose donc des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de DUC dans la limite de l'objet social.

## 11.3. Rémunération et avantages

### **Rémunération et avantages en nature des membres et organes d'Administration et de Direction**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux de DUC ; cette information porte sur les sommes versées tant par notre société que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

### **Dirigeants mandataires sociaux**

En €	François GONTIER Président du Conseil d'Administration				Joël MARCHAND Directeur Général			
	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2012		31/12/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	48.000	48.000	48.000	48.000	132.000	132.000	132.000	132.000
Rémunération variable								
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature								
Total	48.000	48.000	48.000	48.000	132.000	132.000	132.000	132.000

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
F. GONTIER Président du Conseil Début de mandat : 26.04.00 Fin de mandat : 2016		X		X		X		X
J. MARCHAND Directeur Général Début de mandat : 31.07.96 Fin de mandat : 2016		X		X	X			X

La rémunération du Président du Conseil a été fixée par le Conseil d'Administration du 6 mars 2002 et celle du Directeur Général par le Conseil d'Administration du 20 mai 2003. Les montants de ces rémunérations n'ont pas été modifiés depuis ces dates.

### **Mandataires sociaux non dirigeants**

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2012, comme au titre de l'exercice précédent.

### **Sommes provisionnées ou constatées par DUC ou ses filiales aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages**

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

Aucune somme n'a été, dans les comptes sociaux, provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux administrateurs de DUC ou à son Directeur Général.

Il est néanmoins précisé que, par décision du 20 mai 2003, le Conseil d'Administration a approuvé le principe du versement d'une indemnité forfaitaire à Monsieur Joël MARCHAND, Directeur Général, en cas de cessation de ses activités au sein du Groupe DUC.

Cette indemnité, d'un montant représentant les deux dernières années de rémunération du Directeur Général, serait versée en cas de révocation ou de non-renouvellement du mandat du Directeur Général par le Conseil d'Administration quelle qu'en soit la cause, sauf faute grave ou lourde commise par le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Cette indemnité serait également versée en cas

d'atteinte par le Directeur Général de la limite d'âge fixée par les statuts et entraînant la fin des fonctions du Directeur Général.

**Options d'achat ou de souscription, bons de souscription d'action**

Aucune option d'achat ou de souscription ni aucun bon de souscription d'actions émis par DUC ou l'une de ses filiales n'est détenu par un administrateur de DUC ou son Directeur Général. De même, aucune action gratuite ne leur a été attribuée.

**11.4. Mandats et fonctions exercés par les administrateurs (au 31 décembre 2012)**

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun de vos mandataires sociaux au 31 décembre 2012.

**11.4.1. Sociétés ou entreprises dans lesquelles François GONTIER exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Président du Conseil d'administration
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR	SA	Président Directeur Général
SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES	SA	Président Directeur Général
DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL	SA	Administrateur
ROTISSERIE DUC DIJON	EURL	Gérant
FOCH INVESTISSEMENTS	SARL	Gérant
CHATEAU VERNOUS MEDOC	SCEA	Gérant
AMAURY	SCI	Gérant
MAILLOT ARGENTINE	SCI	Gérant
MATIGNON	SNC	Gérant
MURILLO COURCELLES	SCI	Gérant
PAVILLON BELVEDERE	SCI	Gérant
CHATEAU VERNOUS SARL	SARL	Gérant
VERNEUIL ET ASSOCIES	SNC	Représentant permanent de FOCH INVESTISSEMENTS gérant
BOULOGNE SEVRES	SCI	Représentant permanent de MAILLOT ARGENTINE Gérant
LES VERGERS SARL	SARL	Gérant

**11.4.2. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Joël MARCHAND exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

DUC	SA	Directeur Général Administrateur
CHAROLLES ACCOUVAGE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
DROME ACCOUVAGE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
NUTRI-BOURGOGNE	SAS	Représentant permanent de DUC Président
SOVIGARD	SAS	Représentant permanent de DUC Président
SCI DE VARENNES	SCI	Représentant permanent de DUC Gérant
SCEA DE VARENNES	SCEA	Gérant
DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL	SA	Administrateur
DRB	Société de droit bulgare	Administrateur

**11.4.3. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Pascal BRETON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
SOEGREEN Ltd	Société de droit irlandais	Administrateur

**11.4.4. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Jean-Pierre CHAREYRON exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
DRB	Société de droit bulgare	Administrateur

**11.4.5. Sociétés ou entreprises dans lesquelles André MSIKA exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance**

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur
PATRIMOINE ET FORETS DE FRANCE	SARL	Gérant
AAM CONSEILS ET PARTICIPATIONS	SARL	Gérant
VERNEUIL PARTICIPATIONS	SA	Administrateur

SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES	SA	Administrateur
SOCIETE FRANCAISE DE CASINO	SA	Administrateur
SCPI INTERPIERRE	SCPI	Membre du Conseil de surveillance

#### 11.4.6. Sociétés ou entreprises dans lesquelles Mariam CHAMLAL exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance

Dénomination des Sociétés	Forme des Sociétés	Qualité dans la Société
DUC	SA	Administrateur

#### 11.5. Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2008 a décidé, à l'unanimité, de mettre en place un Comité d'Audit.

Les missions de ce Comité sont les suivantes :

- examen des comptes soumis au Conseil d'Administration,
- assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- vérification de la situation de la trésorerie de la société et de ses filiales,
- vérification des procédures de contrôle de gestion interne.

Le Comité est composé d'administrateurs indépendants et les Commissaires aux Comptes, les experts comptables de DUC et les membres du service comptable peuvent y participer.

Monsieur André MSIKA a été désigné en qualité de membre et de Président de ce Comité, pour une durée indéterminée.

11.6. Rapport du Président sur la composition du Conseil d'Administration, ses travaux ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et des rapports et recommandations de l'Autorité des Marchés Financier (AMF), le Président du Conseil d'Administrations a rendu compte dans son présent rapport, de la composition du Conseil d'Administration, de ses travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par DUC pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le rapport du Président a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration approuvé à l'unanimité. Ledit rapport sera rendu public par sa mise en ligne sur le site internet de la Société.

## 12. INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE DU GROUPE DUC

Conformément aux dispositions de la **Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (dite Loi Warsmann)** et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous rendons compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe DUC ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Conscient de l'importance de l'expertise et de la contribution de chaque collaborateur pour réussir sa stratégie, le groupe DUC est attentif à l'amélioration des conditions de travail, à l'épanouissement de ses salariés, mais aussi à leur formation.

A cela s'ajoute une volonté de réduire l'impact des activités du groupe sur l'environnement.

L'intégration du développement durable dans les activités du Groupe DUC doit permettre d'asseoir sa pérennité, d'encourager l'innovation et, ainsi, de mener à bien sa stratégie.

Les informations contenues dans ce chapitre RSE du Groupe DUC ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2012 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne du Groupe. L'ensemble s'effectue sous la coordination de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie en s'appuyant sur le Décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code du Commerce. Ce référentiel de reporting a été revu par les Commissaires aux Comptes du groupe DUC.

### 12.1. Informations sociales

#### 12.1.1. Emploi

##### 12.1.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Zone Géographique	Yonne		Finistère		Gard		Seine & Marne		Drôme		Saône et Loire		Paris		TOTAL	
Sexe	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Femme	Homme	Femme	
Age																
Inférieur à 30 ans	20	16	3	2	15	11	0	1	4	3	1	0	0	43	33	
entre 31 et 40 ans	45	62	30	27	24	19	1	2	4	1	1	1	0	105	112	
entre 41 et 50 ans	68	87	48	70	33	28	7	8	5	0	2	3	1	163	197	
entre 51 et 60 ans	28	69	23	17	30	32	8	12	2	1	1	2	0	92	133	
Supérieur à 60 ans	5	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	4	
TOTAL	166	236	105	118	102	90	16	23	15	5	5	6	1	409	479	
	402		223		192		39		20		11		1		888	

En termes de non discrimination et de respect des minorités, le Groupe DUC réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

En effet, le Groupe DUC, depuis son origine, a toujours pris position en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche qui constitue le fondement de ses pratiques de recrutement en s'appuyant tout simplement sur la loi.

### 12.1.1.2. Embauches et licenciements

<i>Effectif inscrit</i>	<b>contrats à durée indéterminée</b>	<b>contrats à durée déterminée</b>	<b>Total</b>
31/12/2012	859	29	888
31/12/2011	833	12	845
31/12/2010	888	11	899

#### Embauches réalisées en 2012 et présents au 31/12/2012

<b>contrats à durée indéterminée</b>	<b>contrats à durée déterminée</b>	<b>total</b>
51	29	80

#### Licenciements réalisés par motifs

	2012	2011	2010
Inaptitude physique	9	16	5
Economique	0	1	0
Autres	1	9	23
Total	10	26	28

### 12.1.1.3 Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société (recours au travail temporaire)

2012	2011	2010
372 385	325 775	277 003

### 12.1.1.4 Evolution des rémunérations

<b>Rémunérations mensuelles moyennes par catégories</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Ouvriers</b>	1 463	1433	1406
<b>Employés</b>	1 763	1745	1707
<b>Agents de Maîtrise</b>	2 422	2362	2304
<b>Cadres</b>	4 688	4696	4531

<b>Evolution des augmentations</b>	<b>01/01/11</b>	<b>01/01/12</b>
<b>Ouvriers/Employés</b>	1.1% + 0.9% au 01/05/11	2.1% janvier + 0.4% en juin
<b>Techniciens/Agents de Maîtrise</b>	1.2% collectif +0.6% individuelle	2.1% janvier + 0.4% en juin
<b>Cadres</b>	0.9% collectif + 0.9% individuelle	1.5% en janvier

A cela, en 2012, s'est ajouté :

- Augmentation de part patronale mutuelle de 2.5 € pour la catégorie employés & ouvriers
- Augmentation part patronale mutuelle de ~ 2.5€ pour la catégorie agents de maîtrise & cadres
- Chèques vacances d'une valeur de 100 €

### 12.1.2. Organisation du temps de travail et absentéisme

On distingue deux grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les ouvriers et employés, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 1998. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures modulables de 28 à 44 heures en fonction de l'activité.
- Un accord à durée indéterminée abaissant le plafond de 44H à 42h a été signé en avril 2012
- Les agents de maîtrise et les cadres, dont le temps de travail est géré par un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail conclu en 2001 modifié par un accord signé le 21 janvier 2008

L'absentéisme revêt différentes causes, certaines étant prévisibles, mais la majorité d'entre elles étant subies ; du fait d'un effectif justement adapté aux besoins, autant dans les fonctions transversales que dans les postes en directe avec la production, le remplacement doit impérativement être opéré par l'ajout de personnes en contrat temporaire (CDD et intérimaires).

### 12.1.3. Relations sociales et accords collectifs

Depuis ses origines, le Groupe DUC favorise le développement de relations sociales de qualité fondées sur le respect des instances représentatives du personnel et un dialogue social constructif.

Le dialogue social, qui sous-tend la démarche de négociation et de conclusion des accords s'appuie sur :

- 1- la règlementation du travail
- 2- une permanente relation, informelle autant que formelle, avec les Instances Représentatives du Personnel et principalement les Délégués Syndicaux Centraux

Cette manière de faire est une des conditions du maintien d'un bon climat social.

Chaque année, lors des Négociations Annuelle Obligatoire, DUC s'inscrit dans une politique de révision des conditions, financières et/ou d'avantages, des employés de l'entreprise, avec pour objectif d'effectuer une mise à niveau des moyens de subsistance en corrélation avec l'évolution des indices de coût de la vie ;

En 2012, nous avons procédé à la signature d'avenant à l'Intéressement. Il s'agit d'une mise à jour des indicateurs servant à la mesure de la performance dans les différents domaines prédéterminés par l'accord lui-même ;

Modulation du temps de travail : il répond à une demande des Organisations Syndicales, qui avait fait l'objet d'une période « test » de 6 mois, et qui a été confirmée par cet accord.

### 12.1.4 Santé et sécurité

La politique de santé et de sécurité des salariés est pour le Groupe DUC une priorité depuis des années et s'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité.

Un plan est en action, répondant aux objectifs de traitement et de prévention de la pénibilité au travail. Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité de l'accord de 2011. Il doit se traduire par la réduction du niveau des risques encourus par les employés ainsi que le nombre des causes générant jusqu'à présent des TMS, maladies et /ou accidents du travail.

<b>Maladies professionnelles</b>		
<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
19	35	27
<b>Accidents du travail avec arrêt</b>		
<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
47	53	65
<b>Taux de fréquence</b>		
<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
45,12	79,96	88,45
<b>Taux de gravité</b>		
<b>2012 (*)</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
8,05	2,20	2,64

(\*) Le taux de gravité 2012 prend en compte des reconnaissances tardives des deux années précédentes

#### **12.1.5. Formation**

Depuis son origine, le Groupe DUC est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale de tous les collaborateurs quel que soit leur niveau de formation est une priorité de la démarche RSE du Groupe.

Comme tous les ans, le Groupe a engagé au titre de la formation professionnelle continue à hauteur de 1,6% de sa masse salariale.

Le budget alloué en 2012 a les axes de formation suivants :

- Technique métier,
- Sécurité,
- Management,
- Développement personnel, Informatique,
- Bilan de compétence

En 2012, 5529 heures de formation ont été dispensées au sein du groupe.

Le Groupe DUC, par son engagement en termes de formation, démontre l'importance qu'il accorde au développement des compétences de ses collaborateurs et, de ce fait, à leur évolution de carrière.

#### **12.1.6. Egalité de traitement**

La politique en application consiste à ne pas faire de distinction de genre en matière professionnelle. Rémunération : le nombre de femmes employées aux postes de production est nettement supérieur à celui des hommes (60%), mais leur nombre est un peu inférieur à celui des hommes dans les autres fonctions (42%), plus rémunératrices ; de ce fait, le niveau moyen de rémunération des femmes est plus faible que celui des hommes. Il ne peut y avoir de comparaison statistique objectivement applicable entre les femmes d'une part et les hommes d'autre part

Tout recrutement, toute promotion et toute mutation ne prend en compte cette variable que lorsque les conditions physiques et physiologiques l'exigent, avec si nécessaire l'aval de la médecine du travail.

Qualification et conditions de travail répondent aussi à la seule même contrainte.

### **12.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale**

Les dispositions de l'OIT en matière de liberté d'association, de négociation collective, d'élimination du travail forcé et de celui des enfants, et de non discrimination sont de fait appliquées car répondant depuis toujours à l'esprit et à la réglementation en France.

Ainsi, concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et l'abolition effective du travail des enfants, le Groupe DUC confirme qu'il respecte parfaitement les dispositions des conventions de l'OIT.

## **12.2 Informations environnementales**

### **12.2.1. Politique générale en matière environnementale**

L'attachement des dirigeants et des salariés pour leurs régions est une des raisons du développement de la société Duc. Afin de préserver leur cadre de vie, les femmes et les hommes de l'entreprise ont eu, à chaque étape majeure du développement de la société, le souci de limiter les impacts de l'activité industrielle sur l'environnement.

Au sein du Groupe, un responsable environnement a en charge la gestion de l'environnement, le respect des réglementations. Sur les sites, des indicateurs mensuels en terme de consommation s énergétiques, d'eau... sont affichés.

Les poulets et dindes DUC sont nés et élevés dans des régions de tradition agricole : la Bourgogne, le Sud-Est de la France et la Bretagne. L'intégration de notre activité dans son environnement est une priorité.

Attentif aux principes du développement durable, le Groupe DUC s'est doté d'une équipe de travail dédiée à ce sujet. Depuis 2011, nous avons analysé notre positionnement vis-à-vis des parties prenantes gravitant autour de l'activité de DUC (identification, évaluation de la fréquence et de la qualité des relations...). Progressivement nous structurons notre approche du sujet et cherchons à valoriser le savoir faire de DUC déjà existant.

Par ailleurs, notre site de Chailley (abattoir et usine d'aliment) est engagé depuis 10 ans dans la certification environnementale (ISO 14001) par laquelle nous menons une approche raisonnée et chiffrée de notre impact. En 2012, le site a renouvelé sa certification ISO 14001 grâce au travail quotidien de l'ensemble du personnel. Notre système de management de l'environnement continue à faire ses preuves et à s'améliorer. Cette certification nous aide à structurer nos efforts et à étendre nos démarches sur l'ensemble de nos établissements.

Dans sa dynamique d'amélioration continue et afin de tenir compte de son développement industriel, Duc a réalisé en 2012 une série d'investissements notamment consacrés à la prévention des risques de

pollution (nouveau bassin de gestion des eaux pluviales sur le site de Riec sur Belon, travaux sur la station d'épuration de Chailley...)

Nous n'avons pas eu de provisions pour risque en matière d'environnement en 2012.

### **12.2.2. Pollution et gestion des déchets**

Chaque site doit gérer avec ses particularités ses risques en matière de pollution et de gestion des déchets.

Sur l'ensemble de nos établissements, ces risques de nuisance peuvent se répartir en 4 familles :

- Les rejets dans l'eau : en sortie de nos stations d'épuration ou par nos épandages
- Les déchets : déchets banals, carton, papier, plastique, ferraille...
- L'air : odeur, fumées...
- Le bruit

#### **La gestion des rejets dans l'eau**

L'exploitation de nos stations d'épuration d'abattoir est sous-traitée à des spécialistes du métier.

Ces derniers nous accompagnent notamment actuellement dans une campagne progressive de travaux pour notre unité de Chailley. Par ces investissements nous cherchons à sécuriser et pérenniser nos futurs développements industriels du site.

En 2012 le site de Riec sur Belon a été équipé d'un bassin de régulation et de traitement des eaux pluviales récupérées sur la voirie entourant l'établissement.

Le couvoir de Crest a renouvelé son système de traitement des eaux usées par la mise en place d'une filtration roseaux.

#### **Gestion des déchets**

Nos activités génèrent différents types de déchets que l'on peut diviser en 4 grandes familles :

- Les déchets industriels banals : ce sont nos déchets non revalorisables en mélange
- Le carton et le papier : issu de notre process
- Le plastique : majoritairement composé de surfilm d'emballages et de palettisation
- Les déchets industriels dangereux et la ferraille

En 2012, Duc a cotisé 264 504 € HT € auprès de l'organisation Eco-Emballage.

#### **La gestion des rejets dans l'air (odeur et bruit)**

Limiter nos impacts « odeur » et bruit vis-à-vis de notre voisinage nécessite une organisation raisonnée et des moyens techniques adaptés.

#### **Côté organisation :**

La fréquence des enlèvements de déchets, les horaires de démarrage des aérateurs de STEP... sont autant d'adaptation à notre entourage.

### **Côté moyens techniques :**

Par ailleurs, des brumisateurs permettant de diffuser des inhibiteurs d'odeur ont été installés au niveau des points sensibles pouvant générer des odeurs.

Un soin tout particulier est donné pour entretenir notre bio filtre à odeur composé de bruyères.

### **12.2.3 Utilisation durable des ressources**

Pour faire fonctionner nos établissements, nous avons besoin :

- d'eau : Principalement pour le process de fabrication et le nettoyage de nos équipements
- d'énergie : Principalement pour la fabrication de froid (climatisation des ateliers), et pour la fabrication d'eau chaude et les cuissons vapeur

### **Gestion des consommations d'eau chez DUC**

Nos activités d'abattage, de découpe et de transformation de viande nécessitent une utilisation raisonnée de l'eau.

L'ensemble de nos sites sont connectés aux réseaux locaux d'eau de ville, souvent en tant qu'approvisionnement principal, parfois en complément à l'usage de forages privés (c'est le cas sur nos sites de Chailley et de Riec sur Belon)

L'eau est utilisée principalement dans notre process (fabrication de vapeur, refroidissement...), et lors du nettoyage de nos équipements.

En 2012, pour répondre à l'évolution de la réglementation locale, le site de Chailley a effectué un diagnostic complet de son forage profond prélevant l'eau à plus de 200 mètres de profondeur. Nous nous sommes équipés afin de pouvoir secourir en eau d'approvisionnement la population alentour en cas de défaillance de l'approvisionnement en eau de ville. (Raccord adapté et alimentation électrique à disposition).

### **Gestion des énergies**

Le Groupe DUC veille, dans tous ses établissements, à une parfaite conformité avec l'ensemble des normes en vigueur.

Sur l'ensemble de ces établissements, Duc consomme de l'énergie sous différentes formes :

- Electricité
- Vapeur
- Gaz naturel

Pour 2013, DUC doit amplifier et structurer sa démarche de maîtrise énergétique. Sur les différents sites, des consultants en énergies ont été missionnés pour nous aider sur différents axes de travail : chasse aux fuites, récupération de chaleur, isolation thermique, contrôle des prestataires et sensibilisation du personnel.

Notre filière amont s'est notamment impliquée auprès des éleveurs de chair dans le cadre d'une journée de formation à la maîtrise de la consommation d'énergie.

### **Gestion des matières premières**

DUC maîtrise l'ensemble des paramètres de sa production de poulets, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation.

Les éleveurs sont des prestataires de service liés par un contrat d'exclusivité à la Société DUC. DUC reste propriétaire du cheptel et fournit l'aliment aux éleveurs.

Cet aliment est fabriqué par la filiale NUTRI-BOURGOGNE, pour environ 98 % de la consommation, qui achète ses céréales auprès des agriculteurs locaux pour le blé et les pois, des grands groupes céréaliers français pour le maïs et des négociants internationaux pour le soja.

DUC se fournit en dindes auprès d'une filiale de la CECAB en volaille abattues et se charge des opérations de découpe et /ou de transformation puis de la commercialisation des produits

La société a mandaté un prestataire extérieur pour l'achat de ces matières premières et anticipé au mieux les fortes fluctuations de cours de ces produits.

### **Utilisation des sols**

Au sein du Groupe DUC, la gestion de l'utilisation des sols passe par le suivi de l'épandage des effluents pour les sites qui sont concernés (analyses, accompagnement par des experts, réunion avec les agriculteurs...) et par un suivi de la qualité des boues générées par les stations d'épuration et destinées à la revalorisation en compostage. Le groupe Duc a aussi l'usage de plusieurs forages pour lesquels il applique systématiquement un programme de surveillance et de protection des eaux souterraines. Il est à noter qu'en 2012, un ancien stockage de boues a été remis en état lors de l'arrêt définitif de son activité par aplanissement du site et analyses de contrôle.

## **12.2.4. Changement climatique**

### **Bilan Gaz à Effet de Serre**

En application du Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial, le Groupe DUC a réalisé son bilan à effet de Serre. Cela nous a permis de connaître nos sources d'émission et de nous engager dans une dynamique de réduction avec un objectif de diminution de 3 % de ces rejets sur 3 ans. (2013 à 2015)

Pour axes de travail nous avons identifié : l'évolution des sources d'énergie fossiles utilisées, le changement du parc de véhicules de société, la campagne de diagnostics énergétiques...

Pour certains bâtiments d'élevage, des projets de chaudières à bois et à paille sont en projet pour 2013.

## **12.2.5. Protection de la biodiversité**

Depuis 1998, Duc est impliqué dans une démarche 100% non OGM d'une part et dans la valorisation de l'agriculture locale d'autre part. (75% de nos matières premières sont de provenance locale)

Excellente source de protéine pour nos volailles, le soja est cependant peu cultivé en France, c'est pourquoi Duc s'approvisionne auprès d'une filière brésilienne tracée et contrôlée par des organismes extérieurs : au travers d'un cahier des charges strict, Duc suit et contrôle son approvisionnement en soja non OGM.

## **12.3 Engagements sociétaux en faveur du développement durable**

### **12.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

Par le système intégratif de sa filière, DUC participe à la consolidation du tissu social en zones rurales par ses éleveurs d'une part et par la collecte locale pour l'approvisionnement de ses usines d'aliments. Son recours à des sous-traitants locaux en maintenance et logistique notamment pour le fonctionnement de ses outils industriels renforce le rôle du Groupe en tant que pourvoyeur d'activité économique et d'emplois sur le territoire. L'interprofession a pris en compte ses éléments et a évalué qu'un bâtiment d'élevage génère ainsi la création 5 emplois indirects.

Au niveau social, DUC œuvre à la garantie de l'emploi au niveau local et la mise en place d'un certain nombre de commissions destinées à favoriser ses salariés :

- Mutuelle et frais de santé
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières
- Séniors
- Egalité homme/femme

### **12.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société**

L'investissement de DUC avec les organisations externes est organisé de façon à bénéficier d'expériences pour les mettre à profit dans son développement. Le groupe a choisi, d'une part de participer à la Fédération des Entreprises de France pour lui permettre une ouverture sur d'autres secteurs d'activité et des occasions de benchmarking et de s'investir dans les interprofessions de son secteur, telles que la Fédération des Industries Avicole, le CIDEF et le CIPC. Par ailleurs, des échanges avec des écoles tels que les lycées agricoles ou des écoles du domaine agroalimentaire ont lieu chaque année. En termes de sponsoring, un contrat avec le club de football de l'AJA est en place depuis plusieurs années.

### **12.3.3 Sous-traitance et fournisseurs**

Comme évoqué dans le 12.3.1, le groupe DUC, privilégie la sous-traitance locale.

Concernant les achats, l'appel d'offre permet de mettre en avant l'engagement du fournisseur en termes de développement durable. A condition tarifaire identique, DUC préférera celui investi dans la R.S .E et le respect des normes nationales et internationales en termes de développement durable.

En 2012, la sous-traitance a représenté 2 178 K€.

### **12.3.4 Loyauté des pratiques**

Le Groupe DUC porte une attention permanente aux pratiques des collaborateurs et des entreprises du Groupe, afin d'en garantir l'exemplarité. La confiance est une valeur centrale pour le Groupe DUC.

Pour minimiser les risques de corruption dans l'entreprise, tout achat ou investissement n'est effectué qu'après un appel d'offre ou une présentation de plusieurs devis.

Pour la sécurité des aliments qu'il commercialise, le groupe Duc a mis en place un système qualité basé sur l'analyse des risques et respecte la réglementation applicable à son secteur d'activité.

Pour contrôler ces dispositions nous faisons appel à un organisme certificateur accrédité qui effectue 81 jours d'audit par an sur la filière et les sites de production.

Le groupe dispose d'un laboratoire de microbiologie qui a réalisé plus de 16000 analyses en 2012.

Nous avons choisi de faire certifier cette démarche selon le référentiel IFS, portant sur la sécurité des aliments (sains et sûrs) et le management du système qualité dans l'entreprise. Tous les ans les sites industriels sont audités et l'ensemble des 290 exigences du référentiel est passé en revue.

Le Groupe DUC reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT (voir 12.1.6 du présent chapitre), ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

Pour autant, le Groupe DUC étant quasi exclusivement présent en France et en Europe, et respectant le droit en vigueur dans ces différents pays, aucune action spécifique en faveur des droits de l'homme n'est entreprise pour le moment.

**Le Conseil d'Administration**

# COMPTES CONSOLIDES

## A - Etat du résultat global

Données en K€	Notes	31/12/2012	31/12/11 *
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	3.1, 22	188 791	180 701
Achats consommés	23	(100 137)	(93 865)
Charges externes	24	(52 084)	(49 565)
Impôts et taxes		(3 446)	(3 645)
Charges de personnel	25	(32 222)	(31 264)
Dotations aux amortissements	26	(2 825)	(2 771)
Dotations et reprises de provisions		(615)	(495)
Variation des actifs biologiques et des stocks de produits finis	3.12, 3.13	1 205	(179)
Autres produits d'exploitation	28	603	2 741
Autres charges d'exploitation	29	(231)	(2 298)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>(961)</b>	<b>(640)</b>
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	3.2	<b>(961)</b>	<b>(640)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		10	10
Coût de l'endettement financier brut	30	(595)	(736)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>		<b>(585)</b>	<b>(726)</b>
Autres produits financiers		14	23
Autres charges financières		(7)	(21)
Impôt sur les résultats	33	(361)	(2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.1	(250)	
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>		<b>(2 150)</b>	<b>(1 366)</b>
Résultat net d'impôt provenant des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>(2 150)</b>	<b>(1 366)</b>
Part du groupe		(2 189)	(1 366)
Intérêts minoritaires		39	0
<b>Résultat net de base par action (en euros)</b>	34	<b>(1.23)</b>	<b>(0.75)</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	34	<b>(1.23)</b>	<b>(0.75)</b>
<b>Eléments non recyclables au compte de résultat</b>		<b>(645)</b>	<b>61</b>
- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		(968)	92
- Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables		323	(31)
<b>Eléments recyclables au compte de résultat</b>		<b>(39)</b>	
- Réévaluation des terrains		(56)	
- Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables		17	
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>		<b>(2 834)</b>	<b>(1 305)</b>
Part du groupe		(2 876)	(1 305)
Intérêts minoritaires		42	0

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

## B - Etat de la situation financière

Données en K€			
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/11 *</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	3.5, 5	479	696
Immobilisations corporelles	3.6, 6	24 738	25 540
Immeubles de placement	3.7, 7		
Participations entreprises associées			
Titres disponibles à la vente			
Autres actifs non courants	10	2 227	2 269
Actifs d'impôts différés	3.22, 11		
Actifs non courants destinés à être cédés			
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>27 444</b>	<b>28 505</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Actifs biologiques	3.12, 12	7 412	6 498
Stocks	3.13, 13	9 317	8 378
Clients et comptes rattachés	14	23 857	22 925
Actif d'impôt exigible	14	199	202
Autres actifs courants	14	4 265	2 814
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.15, 15	543	1 393
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>45 593</b>	<b>42 210</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3.11		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>73 037</b>	<b>70 715</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis	16.1	7 451	17 323
Autres réserves	16.2	(6 046)	(13 863)
Titres en auto-contrôle	3.16, 16.3	(915)	(838)
Résultat de l'exercice		(2 189)	(1 366)
Capitaux propres part du groupe		(1 699)	1 256
Interêts minoritaires		320	277
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>(1 379)</b>	<b>1 533</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions à long terme	17	5 045	3 692
Emprunts et dettes financières à long terme	18	870	2 227
Passif d'impôts non courants	3.22, 11	22	16
Autres passifs non courants	18	2 012	2 012
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>7 949</b>	<b>7 947</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions à court terme	17	83	49
Emprunts à court terme	18	25 335	20 885
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	18	1 384	1 296
Fournisseurs et autres créditeurs		26 954	27 268
Passif d'impôt courants			369
Autres passifs courants	19	12 711	11 368
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>66 467</b>	<b>61 235</b>
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3.11		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>73 037</b>	<b>70 715</b>

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

## C - Tableau des flux de trésorerie consolidés

Données en K€	Notes	31/12/2012	31/12/11 *
<b>Résultat net de la période</b>		-2 150	-1 366
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Résultat des sociétés mises en équivalence		250	
- Amortissements et provisions		3 418	3 185
- Variation des impôts différés		345	-15
- Plus-values de cession		31	24
Marge brute d'autofinancement		<b>1 894</b>	<b>1 828</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	20	-3 572	-1 789
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>-1 678</b>	<b>39</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5	-78	-393
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	-2 082	-1 668
Variation des autres immobilisations financières		42	-132
Remboursement de prêts			6
Cession d'immobilisations		109	2 196
Incidence des variations de périmètre	4.1	-250	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-2 259</b>	<b>9</b>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire			344
Variation de titres en auto-contrôle	16.3	-77	
Remboursements d'emprunts		-1 264	-1 199
Variation des comptes courants long terme			-122
Variation des autres dettes financières		-22	-22
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-1 363</b>	<b>-999</b>
Incidence des variations de cours des devises			
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>-5 300</b>	<b>-951</b>
Trésorerie d'ouverture	15.2	-19 492	-18 541
Trésorerie de clôture	15.2	-24 792	-19 492

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

## D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Produits et charges non comptabilisés en résultat	Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	Titres en autocontrôle	Total Capitaux propres part du Groupe IFRS	Intérêts minoritaires IFRS	CAPITAUX PROPRES IFRS
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS au 01/01/11 *</b>	1 862 688	17 323	7 386	-23 954	2 536		-838	2 453	42	2 495
Résultat net				-1 366				-1 366		-1 366
Autres éléments du résultat global						61		61		61
<i>Résultat global</i>				-1 366		61		-1 305		-1 305
Augmentation de capital Drome Accoupage									344	344
Effet de dilution lié à l'augmentation de capital				108				108	-108	
Autres variations									-1	-1
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/11 *</b>	1 862 688	17 323	7 386	-25 212	2 536	61	-838	1 256	277	1 533
Résultat net					-2 189			-2 189	39	-2 150
Autres éléments du résultat global						-689		-689	4	-685
<i>Résultat global</i>					-2 189	-689		-2 878	43	-2 835
Réduction de capital		-9 872		9 872						
Variation des titres en autocontrôle							-77	-77		-77
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/12</b>	1 862 688	7 451	7 386	-15 340	347	-628	-915	-1 699	320	-1 379

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

# Notes annexes

## aux états financiers consolidés au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros sauf indication différente)

### 1. INFORMATIONS GENERALES

#### 1.1. Présentation du groupe

La société Duc a été constituée le 25 août 1972 sous la forme à responsabilité limitée puis a été transformée le 30 décembre 1978 en société anonyme de droit français à conseil d'administration. La durée de la société a été fixée à 30 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés et a été prorogée de 30 années par l'assemblée générale extraordinaire du 19 août 1996 et expirera le 7 octobre 2032 sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts. Le siège social est situé à Chailley (89770), Grande rue. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 722 621 166.

L'action Duc est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment C depuis 1998.

La Société DUC, mère du Groupe, est non seulement une société holding mais elle exerce également des activités économiques propres puisque DUC exploite les couvoirs de Charolles et de Crest ainsi que les unités d'abattage, de découpe et de conditionnement de volailles situées à Chailley, Saint Bauzély et Riec sur Belon, ainsi qu'une unité de transformation de produits élaborés à Gouaix.

DUC maîtrise en effet l'ensemble des paramètres de sa production de poulets, depuis la fabrication de l'aliment destiné à ses volailles jusqu'au conditionnement et la commercialisation en passant par la reproduction, l'accoupage, l'élevage, l'abattage et la transformation.

Les éleveurs sont des prestataires de service liés par un contrat d'exclusivité à la Société DUC. Ils sont rémunérés en fonction de trois critères principaux qui sont leur performance, le respect du cahier des charges et la qualité des produits. DUC reste propriétaire du cheptel et fournit l'aliment aux éleveurs.

Cet aliment est fabriqué par la filiale NUTRI-BOURGOGNE, pour environ 98 % de la consommation, qui achète ses céréales auprès des agriculteurs locaux pour le blé et les pois, des grands groupes céréaliers français pour le maïs et des négociants internationaux pour le soja.

DUC se fournit en dindes auprès d'une filiale de la CECAB en volaille abattues et se charge des opérations de découpe et /ou de transformation puis de la commercialisation des produits.

Spécialiste de la volaille de qualité, DUC propose une gamme complète et variée de produits élaborés, certifiés et standards obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence.

DUC commercialise les espèces de volailles poulet et dinde, en entier et en découpe.

Sa gamme est complétée avec des produits festifs (chapon et dinde entière) pour la période de Noël et « Les Estivales », produits pour le barbecue composés de brochettes, saucisses et produits épicés.

DUC adapte ses gammes pour répondre aux évolutions du marché et confirmer sa présence sur tous les créneaux de consommation avec le développement des produits standards « 100 % végétal » et halal (abattage selon le rite musulman).

Néanmoins, le positionnement de la société DUC est essentiellement national et bien distinct de celui des produits standards puisque fondé sur une démarche de certification, reconnue et encadrée par le ministère de l'agriculture et de la pêche.

## **1.2. Faits majeurs de l'exercice**

### **1.2.1. Généralités**

Comme cela se dessinait il y a un an, l'année 2012 a été marquée par une nouvelle concentration dans la filière de la volaille française. La mise en redressement judiciaire du Groupe DOUX puis la liquidation de son pôle frais ont redistribué les cartes et ouvert de nouvelles perspectives pour DUC.

Suite à la liquidation de la SAS DOUX FRAIS, DUC, associée à la société GLON SANDERS HOLDING, a repris deux outils de production dans le Loiret par l'intermédiaire d'une joint-venture dénommée DGS. Le couvoir d'Amilly a pour vocation de fournir des poussins pour le site de Boynes mais également en complément pour le site de Chailley appartenant à DUC, ou tout autre industriel de la filière volaille.

Le site de Boynes est destiné à l'abattage et la découpe de poulet et a été pendant plus de 20 ans un fournisseur important de Cargill, Mc Donald's.

A court terme, le site nécessitant des investissements importants, devrait plutôt être orienté vers des produits standards destinés à l'ensemble des créneaux de marché (GMS, RHF, GROSSISTES, EXPORT).

Concernant la joint-venture avec la société GLON SANDERS HOLDING, DUC a apporté 250 K€ dans la constitution du capital de la société DGS intégrant les deux sites du Loiret. Un directoire de 3 membres (2 GLON SANDERS HOLDING +1 DUC) et un conseil de Surveillance (2 GLON SANDERS+1 DUC) sont chargés de piloter les grandes orientations de l'entreprise.

Le financement global de DGS est assuré à 100% par GLON SANDERS HOLDING à l'exception des 250 K€ apporté en capital par DUC.

Le second fait marquant pour l'exercice 2012 réside dans la flambée de l'ensemble des matières premières (céréales et protéines) occasionnant une inflation sans précédent des coûts de l'aliment.

Cette situation a causé de graves tensions sur le marché avec une année de négociation permanente avec les clients. La conséquence de tout cela est une répercussion décalée des surcoûts aux clients et une dégradation des marges sur le second semestre.

Enfin la campagne des produits festifs s'est bien déroulée avec un développement significatif des produits élaborés.

### **1.2.2. Matières premières**

L'élément majeur qui a rythmé l'exercice 2012 a été le prix des matières premières globalement élevé.

Le second semestre a été particulièrement difficile car la pression client ne permettait pas de répercuter les hausses subies au fur et à mesure dans les achats.

L'activité globale de ses usines d'aliments a évolué très positivement, la production d'aliment pour 2012 est de 138 146 tonnes.

### 1.2.3. Couvoir de Drome accoupage

Les travaux d'agrandissement du couvoir ont été achevés fin mai 2012, ce qui a permis une montée progressive de la production pour répondre notamment aux besoins de notre partenaire VALSOLEIL

### 1.3. Perspectives d'avenir

2013 ne pourra pas être une année forte, car le contexte économique devrait rester relativement morose.

Dès le début de l'année, la filière vient à nouveau de subir un choc avec la suppression d'une partie significative des restitutions à l'exportation. Outre l'affaiblissement de la filière export, c'est toute la profession qui se trouve déstabilisée et la compétitivité de la France semble globalement menée à mal.

DUC doit continuer à faire valoir ses différences avec la mise en avant de sa filière certifiée NON OGM et le développement de sa nouvelle filière BIO.

Le plan stratégique pour 2015 va nous permettre dès le second semestre 2013 de mettre sur le marché des produits nouveaux à notre marque, facteurs de valeur ajoutée. Cette démarche devra s'amplifier pour contrer les produits basiques d'importations qui envahissent dangereusement les linéaires en cette période de crise.

Il est probable que 2013 verra la disparition de quelques acteurs supplémentaires et signera la fin de la restructuration de notre profession.

Ceci donnera un nouvel élan aux entreprises restantes sur un marché assurément porteur.

### 1.4. Répartition du capital au 31/12/2012

Actionnaires	Nombre de titres			% du capital
	Au porteur	Au nominatif	Total	
Financière Duc		807 797	807 797	43,37%
Verneuil Participations		403 158	403 158	21,64%
Verneuil et Associés		157	157	0,01%
<i>Sous total Groupe Verneuil</i>		<i>1 211 112</i>	<i>1 211 112</i>	<i>65,02%</i>
CECAB		313 333	313 333	16,82%
Public	188 832	3 084	191 916	10,30%
Groupe BONGRAIN		60 000	60 000	3,22%
Auto détention	86 327		86 327	4,63%
<b>TOTAL</b>	<b>275 159</b>	<b>1 587 529</b>	<b>1 862 688</b>	<b>100,00%</b>

Le Groupe DUC fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Verneuil.

## **1.5. Principes comptables**

### **1.5.1. Principes comptables généraux**

Les comptes consolidés du groupe publiés au titre de l'exercice 2012 sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standards adoptées au niveau européen et à leurs interprétations.

### **1.5.2. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, n'ont pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe :

Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents ».

### **1.5.3. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012**

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

- Normes sur les méthodes de consolidation :
  - o IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
  - o IFRS 11 « Partenariats » ;
  - o IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
  - o IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
  - o IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».
- Autres normes :
  - o IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
  - o IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers » ;
  - o IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
  - o IAS 32 amendée : « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
  - o IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

DUC mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations qui devraient cependant n'avoir aucun impact significatif sur les comptes.

### **Première application de la norme IAS 19 révisée**

DUC a décidé d'opter, au 1er janvier 2012, pour l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée (« Avantages du personnel »).

Cette norme révisée dont l'application est rétrospective a notamment les conséquences suivantes :

- Les engagements du groupe envers ses salariés sont intégralement comptabilisés à la clôture de chaque exercice ; l'option du « corridor » est supprimée, ainsi que la possibilité d'amortir les écarts actuariels et les coûts des services passés résultant de changements de régimes de retraite sur la durée résiduelle d'activité des salariés concernés.
- Les écarts actuariels et les coûts des services passés non provisionnés au 31 décembre 2010 ont été comptabilisés par contrepartie des réserves consolidées pour leur montant net d'impôt au 1er janvier 2011 ;
- Les écarts actuariels nés postérieurement au 1er janvier 2011 sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » (non recyclables dans le compte de résultat) ;
- Les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2011 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Dotations et reprises de provisions » ;
- Le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le même taux que le taux d'actualisation des passifs sociaux.

En raison du caractère rétrospectif de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 et du premier semestre 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

Les impacts détaillés de la première application de la norme IAS 19 révisée sont présentés dans la note 17.3.

### **1.6. Présentation des états financiers consolidés**

Les comptes consolidés comprennent ceux de Duc ainsi que ceux de ses sociétés affiliées.

Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 4. Périmètre de consolidation.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur base du coût historique à l'exception :

- des investissements détenus à des fins de négociation et des investissements disponibles à la vente qui sont enregistrés à leur juste valeur ;
- des actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture et qui sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert ;
- des terrains évalués à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants à l'exception des actifs concernant des actifs non courants détenus dans la

perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes à l'exception des passifs concernant des actifs non courants détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice qui sont présentés sur une ligne spécifique.

Continuité d'exploitation : Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2012 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, assurée notamment par :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs ;
- les prévisions d'exploitation positives conformément au budget 2013.

## **2. MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1. Estimations de la Direction**

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres de participation et des provisions.

### **2.2. Règles de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20%, sont consolidées par mise en équivalence.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement et dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle.

### **2.3. Date d'arrêté des comptes**

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre.

### **2.4. Elimination des opérations et comptes réciproques**

Toutes les opérations et comptes réciproques ainsi que les profits latents résultant de transactions intragroupe font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intragroupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises associées et des coentreprises, sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement. Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

### **2.5. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des entreprises étrangères**

La filiale Bulgare étant une filiale autonome, la conversion de la monnaie de fonctionnement dans laquelle sont établis ses comptes à l'euro est réalisée selon la méthode du cours de clôture :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période ;
- les écarts de conversion constatés sont portés pour la part revenant à l'entreprise consolidante dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

### **2.6. Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par les IFRS. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération, la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur.

Lorsque le Groupe acquiert ultérieurement des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une entité contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la réévaluation à la juste valeur de ceux-ci n'est comptabilisé. L'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs est comptabilisé en goodwill.

Quand la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, le Groupe comptabilise le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. Les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale se font dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

### **3. METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

#### **3.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires se compose de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires.

#### **3.2. Résultat opérationnel**

Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les autres produits et charges opérationnelles sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

#### **3.3. Produits et charges financiers**

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- le résultat de change sur opérations financières.

#### **3.4. Résultats par action**

Les résultats par action sont calculés conformément à la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Comme il n'existe pas d'instrument donnant droit à un accès différé au capital de Duc, le résultat net dilué par action est identique au résultat de base par action.

#### **3.5. Immobilisations incorporelles**

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables, tels que les logiciels, et des droits au bail.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Concessions, brevets, licences	2 à 8 ans linéaire
Autres immobilisations incorporelles	1 à 10 ans linéaire

### ***Cas particulier des frais de recherche et développement***

Le Groupe a pour ambition d'améliorer ses processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il instaure périodiquement des programmes de recherche et développement. Dans le cadre des activités du Groupe, les coûts engagés sont généralement considérés comme des coûts de recherche comptabilisés en charges conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles.

## **3.6. Immobilisations corporelles**

### **3.6.1. Généralités**

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles.

### **3.6.2. Amortissements des immobilisations corporelles**

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	5 à 67 ans linéaire
Installations et agencements	3 à 50 ans linéaire
Matériel et outillage	1 à 50 ans linéaire
Matériel de transport	2 à 4 ans linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans linéaire

### **3.6.3. Dépenses ultérieures**

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### **3.7. Immeubles de placement**

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment - ou partie d'un bâtiment - ou les deux) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital apporté ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Le Groupe a choisi de comptabiliser ultérieurement à leur acquisition les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti, soit à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, conformément au modèle décrit dans la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, paragraphe 30.

Les principales durées d'utilité retenues sont 15 ans, 20 ans et 35 ans.

Les immeubles de placement sont amortis linéairement.

### **3.8. Contrats de location**

Conformément à la norme IAS 17 - Contrats de location, les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le caractère spécifique de l'actif.

#### **3.8.1. Comptabilisation des contrats de location-financement**

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

#### **3.8.2. Comptabilisation des contrats de location simple**

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

### **3.9. Autres actifs financiers**

Lorsqu'ils existent, les titres de participation des sociétés non consolidées sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'estimation si celle-ci est inférieure.

La valeur d'estimation des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe et est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette ré-estimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'estimation est inférieure au coût d'acquisition.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les prêts long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

### **3.10. Décomptabilisation des actifs financiers**

Les actifs financiers tels que définis par la norme IAS 32 sont sortis du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et qu'il transfère substantiellement tous les risques et avantages liés aux actifs.

### **3.11. Actifs destinés à être cédés**

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue, la vente devant être hautement probable.

Une activité est considérée comme abandonnée selon les critères identiques à ceux utilisés pour déterminer les actifs destinés à être cédés.

Ces actifs ou cette activité sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

### **3.12. Actifs biologiques**

Un actif biologique est un animal ou une plante vivant.

Sont des actifs biologiques :

- Les futurs reproducteurs
- Les reproducteurs (poules pondeuses et mâles reproducteurs)
- Les œufs à couvrir
- Les volailles de chair

Les méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Les futurs reproducteurs sont valorisés au prix de revient car il n'existe aucune valeur de marché. La production des futurs reproducteurs n'est prévue que sur contrat.
- Les poules pondeuses sont valorisées au coût de revient duquel est retranché le prix de revient de chaque œuf à couvrir produit par la poule, au prorata du temps, jusqu'à un seuil correspondant au prix du marché de la poule de réforme ; Les mâles reproducteurs ne sont pas valorisés.
- Les œufs à couvrir sont évalués ainsi :
  - o les œufs en attente d'incubation sont valorisés au prix de œufs acquis à l'extérieur ;
  - o les œufs en incubation sont valorisés au prix des poussins acquis à l'extérieur auquel on applique le taux d'éclosion du mois en cours.
- Les volailles de chair sont évaluées ainsi :
  - o Volaille « 100% végétal » : valorisation au prix du marché ;
  - o Volaille certifiée : valorisation au prix de revient car il n'existe pas de marché pour la volaille certifiée.

Les futurs reproducteurs et reproducteurs constituent des éléments de la filière amont de l'œuf à couvrir dont le prix de revient est inférieur à son prix de marché. Le facteur déclenchant une

éventuelle dépréciation serait la constatation d'un prix de marché de l'œuf à couvrir qui deviendrait inférieur au prix de revient.

Les sources externes utilisées pour la valorisation des actifs biologiques sont déterminées sur la base des dernières transactions réalisées avec des intervenants extérieurs. Au cas précis, ils sont les suivants :

- Les prix de marché d'œufs à couvrir au départ du département de l'Yonne.
- Les prix de marché du poulet standard vif dans le département de l'Yonne.

Par ailleurs, nous procédons à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment.

### **3.13. Stocks**

Les stocks de matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix du marché, après déduction des coûts de commercialisation.

### **3.14. Créances d'exploitation**

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

### **3.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les SICAV sont évaluées au cours du jour correspondant à la date de clôture de l'exercice.

### **3.16. Actions d'autocontrôle**

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### **3.17. Pertes de valeur des actifs**

Les valeurs comptables des actifs, autres que les stocks, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages du personnel, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation. Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Au 31/12/2012, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu :

- une période de projection de 5 ans ;
- un taux d'actualisation avant impôt de 8,2% ;

- un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur nette comptable des actifs ainsi estimés du groupe DUC au 31/12/2012 ne nécessite pas de dépréciation.

#### Tests de sensibilité :

- L'évolution de 1 point à la hausse du taux d'actualisation ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la baisse du taux de croissance à l'infini ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la hausse du coût du vif (non répercutée dans les prix de vente) ne conduirait à aucune dépréciation ;
- L'évolution de 1 point à la hausse des charges variables ne conduirait à aucune dépréciation ;

De même, aucun des différents scénarii envisagés sur ces bases ne conduirait à une dépréciation.

### **3.17.1. Détermination de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient. La valeur recouvrable des placements détenus jusqu'à leur échéance et des créances correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des instruments financiers. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

### **3.17.2. Reprise d'une perte de valeur**

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## **3.18. Passifs financiers et instruments dérivés**

### **3.18.1. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers**

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur emprunt sont présentés sur la ligne « Partie courante des emprunts et dettes financières long terme » du bilan.

### **3.18.2. Instruments hybrides et instruments dérivés**

Il n'existe pas d'instruments dérivés dans le Groupe, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun instrument financier ou autre contrat présentant les trois caractéristiques décrites au paragraphe 9 de la norme IAS 39 - Instruments financiers, comptabilisation et évaluation.

### **3.19. Gestion des risques**

La politique de DUC est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés ont pour seul objectif de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

#### **3.19.1. Risque du prix de l'aliment.**

Il est procédé à des achats à terme afin de couvrir le risque du prix de l'aliment.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, nous essayons d'appréhender les risques pour la durée de la campagne, à l'exception du soja pour lequel des opportunités peuvent apparaître sur des périodes plus longues, soit 18 mois.

Le taux de couverture pour l'achat de nos principales matières premières au 31/12/2012 est de 38 % de nos besoins estimés pour 2013.

Le tonnage total prévu pour ces matières premières est de 114 000 tonnes (dont 44 000 tonnes couvertes).

Le tonnage total prévu est de 140 000 tonnes.

#### **3.19.2. Risque de liquidité**

La dette bancaire figurant au passif du bilan de DUC au 31/12/2012 est constituée exclusivement en euros.

Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ».

Compte tenu du montant restreint de la dette bancaire figurant au passif du bilan, on peut considérer que la capacité d'accès au crédit est limitée et également que le groupe opte pour des modes de financement différents notamment pour le crédit-bail quand il s'agit de financer des matériels.

Pour le financement de ses besoins en trésorerie, le Groupe fait appel à l'affacturage et à l'escompte.

#### **3.19.3. Risque de taux d'intérêts**

Au 31/12/2012, la Société DUC ne détient pas d'emprunt à taux variable et elle n'a pas de couverture du risque de taux.

#### **3.19.4. Risque de change**

Les risques de change sont quasi inexistant car le marché de DUC est essentiellement concentré sur la zone euro. Les clients du Royaume Uni qui représentent 1,3% du chiffre d'affaires de DUC sont facturés en livres sterling. DUC ne pratique pas d'achat en devises.

Duc détient des titres de filiales ou participations (DRB) en devises (CZK) mais aucun risque de change n'y est associé.

DUC n'a donc pas souscrit de couverture du risque de change.

### **3.19.5. Risque sur actions**

La sensibilité du résultat de Duc à une baisse de valeur des titres auto-détenus peut être aisément estimée puisqu'en lien unique avec le résultat de la société.

### **3.20. Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages à long terme**

Comme indiqué dans la note 1 sur les principes comptables, DUC a opté pour une application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1er janvier 2012.

De ce fait, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités de façon rétrospective en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

Les impacts détaillés de la première application de la norme IAS 19 révisée sont présentés dans la note 17.

#### **3.20.1. Régimes de retraite : régimes à cotisations définies**

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées de la manière suivante : les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

L'actualisation des engagements et la revalorisation des salaires ont été calculées par une méthode actuarielle et il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié.

En ce qui concerne les modalités de départ à la retraite, l'hypothèse retenue est un départ à l'initiative du salarié lorsqu'il a suffisamment cotisé pour avoir une retraite à taux plein. Les âges de départ à la retraite (excepté pour les salariés de l'établissement Gouaix) sont de 64 ans pour les cadres et 63 ans pour les techniciens. Pour les employés et les ouvriers, l'âge de départ à la retraite a été modifié pour l'adapter à la réforme de la Loi des Retraites n°2010-1330 du 09 novembre 2010 et la loi de finances rectificative du 07 novembre 2011 (décret n°2011-916) : 61 ans pour les employés nés avant 1952, 60 ans pour les ouvriers nés avant 1952, puis 62 ans progressivement. Pour Gouaix, l'âge de départ en retraite est 65 ans pour l'ensemble des salariés, comme prévu par la convention collective à laquelle est rattaché cet établissement.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe DUC pour le calcul des engagements sociaux au 31/12/2012 est le taux iBoxx corporates AA arrondi à 2,75% pour les IFC (4,40% au 31/12/11). Conformément aux préconisations de la norme IAS 19, ces taux sont donc proches des taux des obligations long terme sur le marché financier de maturité comparable à la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés du Groupe DUC.

Le taux de revalorisation des salaires retenu par le Groupe DUC est de 0,90% pour l'ensemble des effectifs.

#### **3.20.2. Indemnités de cessation de services**

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

### **3.20.3. Autres avantages à long terme**

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

### **3.21. Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

### **3.22. Impôts**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

## **4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012**

### **4.1. Variations du périmètre de consolidation**

Suite à la liquidation de la SAS DOUX FRAIS, DUC, associée à la société GLON SANDERS HOLDING, a repris deux outils de production dans le Loiret par l'intermédiaire d'une joint-venture dénommée DGS.

DUC a apporté 250 K€ dans la constitution du capital de la société DGS intégrant les deux sites du Loiret. Un directoire de 3 membres (2 GLON SANDERS HOLDING + 1 DUC) et un conseil de surveillance (2 GLON SANDERS + 1 DUC) sont chargés de piloter les grandes orientations de l'entreprise. GLON SANDERS ayant la majorité des sièges au directoire et au conseil de surveillance, DUC n'a pas le contrôle sur DGS. C'est pourquoi la société DGS et ses filiales, AMILLY ACCOUVAGE et LES VOLAILLES DU CŒUR DE France ont été mises en équivalence à 50% au 31/12/2012.

Le financement global de DGS est assuré à 100% par GLON SANDERS HOLDING à l'exception des 250 K€ apporté en capital par DUC. DUC n'a aucun engagement ni financier, ni industriel vis-à-vis du palier DGS.

La quote-part de DUC dans les pertes de DGS étant supérieure à la valeur de sa participation, elle a été plafonnée à celle-ci. Les titres mis en équivalence figurent donc pour une valeur nulle dans les comptes consolidés. DUC n'ayant aucune obligation légale ou implicite et n'ayant effectué aucun paiement au nom de DGS, les pertes supplémentaires n'ont fait l'objet d'aucune provision. La quote-part non comptabilisée dans les pertes des entreprises associées s'élèvent à - 928K€.

Informations financières résumées des entreprises associées :

Données des comptes sociaux	DGS	AMILLY ACCOUVAGE	LES VOLAILLES DU CŒUR DE France
Créances d'exploitation	1 431	911	1 462
Situation nette	-1 829	-141	-2 194
Dettes financières	3 263	1 218	2 623
Total bilan	1 441	1 700	4 012
Chiffre d'affaires		1 689	3 310
Résultat au 31/12/12	-2 329	-151	-2 204

#### 4.2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

RAISON SOCIALE	SIREN	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation	Résultat net après impôt 31/12/12
DUC, 89 Chailley	722 621 166			Mère	-3 104
<b>Sociétés consolidées</b>					
CHAROLLES ACCOUVAGE, 89 Chailley	382 094 092	100.00	100.00	IG	39
DRB, Bulgarie		51.00	51.00	IG	63
DROME ACCOUVAGE, 89 Chailley	343 580 981	66.00	66.00	IG	25
DUC DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL, 89 Chailley	433 278 892	69.96	69.96	IG	-1
NUTRI-BOURGOGNE, 89 Chailley	401 735 352	100.00	100.00	IG	88
ROTISSERIE DUC DIJON, 89 Chailley	448 423 053	100.00	100.00	IG	-5
SCEA DE VARENNES, 89 Chailley	384 018 644	99.90	99.90	IG	61
SCI DE LA TIRANDIERE, 89 Chailley	390 363 463	100.00	100.00	IG	-1
SCI DE VARENNES, 89 Chailley	385 025 440	100.00	100.00	IG	-2
SOVIGARD, 89 Chailley	339 457 178	100.00	100.00	IG	60
DGS	753 950 724	50.00	50.00	ME	-2 329
AMILLY ACCOUVAGE	753 971 100	50.00	0.00	ME	-151
LES VOLAILLES DU CŒUR DE France	753 972 918	50.00	0.00	ME	-2 204

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

La société Dialzo, dont Duc détient 38.77% du capital, est en liquidation judiciaire. Cette société est déconsolidée depuis le 01/07/09.

## 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cession</b>	<b>31/12/2012</b>
Marques	23			23
Logiciels	893	79	-35	937
Droit au bail	60			60
Autres immos incorporelles	175			175
<b>TOTAUX</b>	<b>1 151</b>	<b>79</b>	<b>-35</b>	<b>1 195</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>Dotations</b>	<b>Cession</b>	<b>31/12/2012</b>
Logiciels	455	121	-35	541
Droit au bail				
Autres immos incorporelles		175		175
<b>TOTAUX</b>	<b>455</b>	<b>296</b>	<b>-35</b>	<b>716</b>

<b>VALEURS NETTES</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2012</b>
Marques	23	23
Logiciels	438	396
Droit au bail	60	60
Autres immos incorporelles	175	
<b>TOTAUX</b>	<b>696</b>	<b>479</b>

Il n'y a pas actuellement de programmes de développement figurant dans les immobilisations incorporelles.

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEURS BRUTES	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	Autres mouvements	31/12/2012
Terrains	3 137			-56		3 081
Terrains en crédit-bail	15					15
Constructions	29 137	730	-139		73	29 801
Constructions en crédit-bail	953					953
Matériel et outillage	15 931	683	-157		215	16 672
Matériel et outillage en crédit-bail	5 077					5 077
Autres immobilisations corporelles	802	142	-183			761
Autres immos corporelles en crédit-bail	12	17				29
Immobilisations en cours	652	468			-284	836
<b>TOTAUX</b>	<b>55 716</b>	<b>2 040</b>	<b>-479</b>	<b>-56</b>	<b>4</b>	<b>57 225</b>

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2011	Dotations	Reprises / cessions	Réévaluation	Autres mouvements	31/12/2012
Terrains	2				-2	
Terrains en crédit-bail						
Constructions	14 699	1 038	-126		-15	15 596
Constructions en crédit-bail	524	48				572
Matériel et outillage	10 821	1 142	-70		-37	11 856
Matériel et outillage en crédit-bail	3 364	383				3 747
Autres immobilisations corporelles	581	86	-145			522
Autres immos corporelles en crédit-bail	7	9				16
Immobilisations en cours	178					178
<b>TOTAUX</b>	<b>30 176</b>	<b>2 706</b>	<b>-341</b>		<b>-54</b>	<b>32 487</b>

VALEURS NETTES	31/12/2011	31/12/2012
Terrains	3 135	3 081
Terrains en crédit-bail	15	15
Constructions	14 438	14 205
Constructions en crédit-bail	429	381
Matériel et outillage	5 110	4 816
Matériel et outillage en crédit-bail	1 713	1 330
Autres immobilisations corporelles	221	239
Autres immos corporelles en crédit-bail	5	13
Immobilisations en cours	474	658
<b>TOTAUX</b>	<b>25 540</b>	<b>24 738</b>

Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur). La juste valeur des terrains qui a fait l'objet d'une nouvelle évaluation au 31/12/2012, a été déterminée par un rapport d'expert.

## 7. IMMEUBLES DE PLACEMENT

VALEURS BRUTES	31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	31/12/2012
Constructions	57				57
Constructions en crédit-bail					
<b>TOTAUX</b>	<b>57</b>				<b>57</b>

  

AMORTISSEMENTS	31/12/2011	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31/12/2012
Constructions	57				57
Constructions en crédit-bail					
<b>TOTAUX</b>	<b>57</b>				<b>57</b>

  

VALEURS NETTES	31/12/2011	31/12/2012
Constructions		
Constructions en crédit-bail		
<b>TOTAUX</b>		

## 8. LOCATION-FINANCEMENT

	Crédit-bail mobilier	Crédit-bail immobilier	TOTAUX
Valeur nette comptable des biens en crédit-bail	1 343	396	1 739
<i>Montant des redevances restant à payer</i>	922		922
A moins d'un an	515		515
De 1 à 5 ans	407		407
A plus de 5 ans			

## 9. LOCATION SIMPLE

Loueurs	Loyers versés en 2012	Loyers versés en 2011
Location de camions avec chauffeurs	4 127	3 887
Location de véhicules de société	219	218
<b>TOTAUX</b>	<b>4 346</b>	<b>4 105</b>

Les camions avec chauffeurs sont utilisés essentiellement pour le transport des volailles vivantes.

## 10. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et remboursements</b>	<b>31/12/2012</b>
Titres de participations non consolidés	143			143
Prêts et autres immos fin.	2 269		-42	2 227
<b>TOTAUX</b>	<b>2 412</b>		<b>-42</b>	<b>2 370</b>

<b>PROVISIONS</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2012</b>
/ Titres de participations non consolidés	143			143
/ Prêts et autres immos fin.				
<b>TOTAUX</b>	<b>143</b>			<b>143</b>

<b>VALEURS NETTES</b>	<b>31/12/2011</b>		<b>31/12/2012</b>
/ Prêts et autres immos fin.	2 269		2 227
<b>TOTAUX</b>	<b>2 269</b>		<b>2 227</b>

Les titres de participation correspondent à ceux de la société Dialzo dont Duc détient 38.77% du capital. Cette société, en liquidation judiciaire, est déconsolidée depuis le 01/07/09. Les titres sont intégralement provisionnés dans DUC.

Au poste prêts et autres immobilisations financières figure le fonds de garantie de l'affacturage qui représente 7% de l'encours clients cédé.

## 11. IMPOTS DIFFERES

Le tableau suivant présente l'analyse des bases d'imposition.

LIBELLE DES BASES	31/12/2012		31/12/11 *		VARIATION
	BASES D'IDA	IDA	BASES D'IDA	IDA	
Reclassement des subventions en produits constatés d'avance	722	241	794	265	-24
Provision pour indemnités de retraite	4 736	1 579	3 422	1 141	438
Organic	370	123	362	121	3
Provision pour autres avantages long terme	178	59	175	58	1
Effort construction	94	31	88	29	2
Déficits fiscaux			1 031	344	-344
Provisions non déductibles	579	193	356	119	74
<b>TOTAUX</b>	<b>6 679</b>	<b>2 226</b>	<b>6 228</b>	<b>2 076</b>	<b>150</b>

  

LIBELLE DES BASES	31/12/2012		31/12/2011		VARIATION
	BASES D'IDP	IDP	BASES D'IDP	IDP	
Provisions réglementées	2 012	671	2 103	701	-30
Réévaluation des immobilisations	2 704	901	2 709	903	-2
Crédit-bail	637	212	583	194	18
Provision / titres d'autocontrôle	598	199	746	249	-49
Provisions sur C/C groupe	137	46	134	45	1
<b>TOTAUX</b>	<b>6 088</b>	<b>2 029</b>	<b>6 275</b>	<b>2 092</b>	<b>-62</b>

  

<b>IMPOT DIFFERE NET</b>	<b>591</b>	<b>197</b>	<b>-47</b>	<b>-16</b>	<b>213</b>
<b>Plafonnement par résultat des IDA</b>		<b>-219</b>			
<b>ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES</b>		<b>22</b>		<b>16</b>	
<b>PASSIFS D'IMPOTS NON COURANTS</b>					

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

Les impôts différés sont présentés en nets cumulés par entité fiscale.

Au 31/12/2012, aucun impôt différé n'a été activé sur les déficits du groupe fiscal Duc.

Le montant des impôts différés potentiellement activables au titre des déficits reportables s'élève à 11 449 K€.

## 12. ACTIFS BIOLOGIQUES

### 12.1. En valeur

<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Futurs reproducteurs	443	410
Reproducteurs	982	897
Œufs à couver	564	546
Volailles de chair	5 423	4 645
<b>TOTAUX</b>	<b>7 412</b>	<b>6 498</b>

<b>PROVISIONS</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Futurs reproducteurs		
Reproducteurs		
Œufs à couver		
Volailles de chair		
<b>TOTAUX</b>		

<b>VALEURS NETTES</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Futurs reproducteurs	443	410
Reproducteurs	982	897
Œufs à couver	564	546
Volailles de chair	5 423	4 645
<b>TOTAUX</b>	<b>7 412</b>	<b>6 498</b>

### 12.2. En volume

<b>En nombre de "têtes"</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Futurs reproducteurs	62 340	66 560
Reproducteurs	128 251	133 485
Œufs à couver	2 302 350	2 040 510
Volailles de chair	4 583 622	4 419 756
<b>TOTAUX</b>	<b>7 076 563</b>	<b>6 660 311</b>

### 13. STOCKS

VALEURS BRUTES	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières et approvisionnements	5 351	4 707
Produits finis	4 776	4 214
<b>TOTAUX</b>	<b>10 127</b>	<b>8 921</b>

PROVISIONS	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières et approvisionnements	7	
Produits finis	803	543
<b>TOTAUX</b>	<b>810</b>	<b>543</b>

VALEURS NETTES	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières et approvisionnements	5 344	4 707
Produits finis	3 973	3 671
<b>TOTAUX</b>	<b>9 317</b>	<b>8 378</b>

### 14. CREANCES

#### 14.1. Détail des créances

VALEURS BRUTES	31/12/2012	31/12/2011
Clients	23 842	22 848
Clients douteux	152	747
Créances fiscales et sociales	2 357	2 060
Avances et acomptes versés sur commandes	756	180
Charges constatées d'avance	156	97
Autres créances d'exploitation	22 124	21 605
Actif d'impôt exigible	199	202
<b>TOTAUX</b>	<b>49 586</b>	<b>47 739</b>

PROVISIONS	31/12/2012	31/12/2011
Provision sur clients douteux	137	670
Provisions sur autres créances d'exploitation	21 128	21 128
<b>TOTAUX</b>	<b>21 265</b>	<b>21 798</b>

VALEURS NETTES	31/12/2012	31/12/2011
Clients	23 842	22 848
Clients douteux	15	77
<i>Sous-total Clients et comptes rattachés</i>	<i>23 857</i>	<i>22 925</i>
Créances fiscales et sociales	2 357	2 060
Avances et acomptes versés sur commandes	756	180
Charges constatées d'avance	156	97
Autres créances d'exploitation	996	477
<i>Sous-total Autres actifs courants</i>	<i>4 265</i>	<i>2 814</i>
Actif d'impôt exigible	199	202
<b>TOTAUX</b>	<b>28 321</b>	<b>25 941</b>

Les autres créances d'exploitation intègrent 21 104 K€ de compte courant envers BSA Bourgoin et BSAD totalement provisionnés.

#### 14.2. Echancier des créances

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

## 15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

### 15.1. Décomposition de la trésorerie brute

VALEURS BRUTES	31/12/2012	31/12/2011
Comptes à terme et actions	380	1 075
Disponibilités	163	318
<b>TOTAUX</b>	<b>543</b>	<b>1 393</b>

### 15.2. Décomposition de la trésorerie nette / Rapprochement de la trésorerie nette avec la trésorerie du tableau des flux de trésorerie

	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie brute	543	1 393
Dettes financières à court terme (découverts bancaires)	-25 335	-20 885
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-24 792</b>	<b>-19 492</b>

## 16. CAPITAUX PROPRES

### 16.1. Capital social

	31/12/2012	31/12/2011
Nombre de titres	1 862 688	1 862 688
Valeur nominale (en euros)	4,00	9,3
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b>7 450 752</b>	<b>17 322 998</b>
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	86 327	47 447
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1 776 361</b>	<b>1 815 241</b>

Le capital social a été réduit, sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012, de 9 872 K€ par voie de réduction de la valeur nominale des 1 862 688 actions existantes qui a été réduite de 9,30 euros à 4 euros. Au 31/12/2012, le capital social s'élève à 7 451 K€.

Aucune distribution de dividende relative à l'exercice 2012 n'est prévue en 2013.

Il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

### 16.2. Décomposition des autres réserves

	31/12/2012	31/12/11 *
Prime d'émission	7 385	7 385
Report à nouveau	-17 766	-27 597
Ecart de réévaluation société mère	324	535
Réserves consolidées	4 011	5 845
<b>Autres réserves</b>	<b>-6 046</b>	<b>-13 832</b>

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

### 16.3. Titres en autocontrôle

Le 21/06/12, DUC a acquis 38 880 de ses propres actions pour 77 K€.

## 17. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### 17.1. Variation des provisions court terme et long terme

	PROVISIONS LONG TERME				PROVISIONS COURT TERME			
	Provisions pour indemnités de départ en retraite	Provisions pour médailles du travail	Provisions pour autres avantages long terme	TOTAL	Provisions pour litiges prud'hommaux	Provisions pour amendes et pénalités	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
Valeur au 31/12/2011*	3 422	243	27	3 692	35	14		49
Augmentation des provisions	1 336	35	4	1 375			72	72
Montants repris utilisés					-24			-24
Montants repris non utilisés	-22			-22		-14		-14
<b>Valeur au 31/12/12</b>	<b>4 736</b>	<b>278</b>	<b>31</b>	<b>5 045</b>	<b>11</b>		<b>72</b>	<b>83</b>

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

## 17.2. Provisions pour indemnités de retraite

	31/12/2012	31/12/2011 *
<b>Montant de la provision à l'ouverture de la période</b>	<b>-3 422</b>	<b>-3 227</b>
(Gains) ou pertes actuariels générés	-968	92
Coûts des services passés		
<b>Other Comprehensive Income</b>	<b>-968</b>	<b>92</b>
Coût des services	-217	-190
Coût net d'intérêt sur la provision	-150	-151
Prestations payées par l'employeur	21	54
<b>Impact sur le résultat</b>	<b>-346</b>	<b>-287</b>
<b>Montant de la provision à la clôture de la période</b>	<b>-4 736</b>	<b>-3 422</b>

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

## 17.3. Application anticipée de la révision de la norme IAS 19

La présente note récapitule les principaux impacts de la première application de la norme IAS 19 révisée sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ainsi que sur les états financiers de l'exercice 2011.

### 17.3.1. Retraitement des capitaux propres au 1er janvier 2011

Données en K€	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidés	Produits et charges non comptabilisés en résultat	Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	Titres en autocontrôle	Total Capitaux propres part du Groupe IFRS	Intérêts minoritaires IFRS	CAPITAUX PROPRES IFRS
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS au 31/12/10 (publié)</b>	17 323	7 386	-22 783	2 536		-838	3 624	42	3 666
Ajustements de la dettes actuarielle					-1 171		-1 171		-1 171
Impôts différés associés			-390		390				
<b>CAPITAUX PROPRES IFRS au 01/01/11</b>	17 323	7 386	-23 173	2 536	-781	-838	2 453	42	2 495

### 17.3.2. Passage du compte de résultat publié vers le compte de résultat retraité

Données en K€	Exercice 2011 publié	Ajustements IAS 19 R	Exercice 2011 retraité
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	180 701		180 701
Achats consommés	(93 865)		(93 865)
Charges de personnel	(31 264)		(31 264)
Charges externes	(49 565)		(49 565)
Impôts et taxes	(3 645)		(3 645)
Dotations aux amortissements	(2 771)		(2 771)
Dotations et reprises de provisions	(477)	(18)	(495)
Variation des actifs biologiques et des stocks de produits finis	(179)		(179)
Autres produits d'exploitation	2 741		2 741
Autres charges d'exploitation	(2 298)		(2 298)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>(622)</b>	<b>(18)</b>	<b>(640)</b>
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>(622)</b>	<b>(18)</b>	<b>(640)</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10		10
Coût de l'endettement financier brut	(736)		(736)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(726)</b>		<b>(726)</b>
Autres produits financiers	23		23
Autres charges financières	(21)		(21)
Impôt sur les résultats	(33)	31	(2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
<b>RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION</b>	<b>(1 379)</b>	<b>13</b>	<b>(1 366)</b>
Résultat net d'impôt provenant des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>(1 379)</b>	<b>13</b>	<b>(1 366)</b>
Part du groupe	(1 379)	13	(1 366)
Intérêts minoritaires	0	0	0
<b>Résultat net de base par action (en euros)</b>	<b>(0.76)</b>	<b>0.01</b>	<b>(0.75)</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	<b>(0.76)</b>	<b>0.01</b>	<b>(0.75)</b>
<b>Eléments non recyclables au compte de résultat</b>		<b>61</b>	<b>61</b>
- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel		92	92
- Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables		(31)	(31)
<b>Eléments recyclables au compte de résultat</b>			
- Réévaluation des terrains			
- Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables			
<b>RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE</b>	<b>(1 379)</b>	<b>74</b>	<b>(1 305)</b>
Part du groupe	(1 379)	74	(1 305)
Intérêts minoritaires	0	0	0

### 17.3.3. Passage de l'état de la situation financière publié vers l'état de la situation financière retraité

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice 2011 publié</b>	<b>Ajustements IAS 19 R</b>	<b>Exercice 2011 retraité</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>			
Goodwill			
Immobilisations incorporelles	696		696
Immobilisations corporelles	25 540		25 540
Immeubles de placement			
Participations entreprises associées			
Titres disponibles à la vente			
Autres actifs non courants	2 269		2 269
Actifs d'impôts différés			
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>28 505</b>		<b>28 505</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Actifs biologiques	6 498		6 498
Stocks	8 378		8 378
Clients et comptes rattachés	22 925		22 925
Autres actifs courants	2 814		2 814
Actif d'impôt exigible	202		202
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 393		1 393
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>42 210</b>		<b>42 210</b>
Actifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>70 715</b>		<b>70 715</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2011 publié</b>	<b>Ajustements IAS 19 R</b>	<b>Exercice 2011 retraité</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis	17 323		17 323
Autres réserves	(12 753)	(1 110)	(13 863)
Titres en auto-contrôle	(838)		(838)
Résultat de l'exercice	(1 379)	13	(1 366)
Capitaux propres part du groupe	2 353	(1 097)	1 256
Interêts minoritaires	277		277
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 630</b>	<b>(1 097)</b>	<b>1 533</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions à long terme	2 595	1 097	3 692
Emprunts et dettes financières à long terme	2 227		2 227
Passif d'impôts non courants	16		16
Autres passifs non courants	2 012		2 012
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>6 850</b>	<b>1 097</b>	<b>7 947</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions à court terme	49		49
Emprunts à court terme	20 885		20 885
Partie courante des emprunts et dettes	1 296		1 296
Fournisseurs et autres créditeurs	27 268		27 268
Passif d'impôt courants	369		369
Autres passifs courants	11 368		11 368
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>61 235</b>		<b>61 235</b>
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>70 715</b>		<b>70 715</b>

### 17.3.4. Passage du tableau des flux de trésorerie publié vers le tableau des flux de trésorerie retraité

Données en K€	Exercice 2011 publié	Ajustements IAS 19 R	Exercice 2011 retraité
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	(1 379)	13	(1 366)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	3 167	18	3 185
- Variation des impôts différés	16	-31	-15
- Plus-values de cession	24		24
Marge brute d'autofinancement	<b>1 828</b>		<b>1 828</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1 789)		-1 789
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>39</b>		<b>39</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(393)		-393
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 668)		-1 668
Variation des autres immobilisations financières	(132)		-132
Remboursement de prêts	6		6
Cession d'immobilisations	2 196		2 196
Incidence des variations de périmètre			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>9</b>		<b>9</b>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	344		344
Remboursements d'emprunts	(1 199)		-1 199
Variation des comptes courants long terme	(122)		-122
Variation des autres dettes financières	(22)		-22
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-999</b>		<b>-999</b>
Incidence des variations de cours des devises			
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>-951</b>		<b>-951</b>
Trésorerie d'ouverture	-18 541		-18 541
Trésorerie de clôture des activités poursuivies	-19 492		-19 492

## 18. PASSIFS FINANCIERS

### 18.1. Endettement net

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes financières à long terme	870	2 227
Partie courante des dettes financières à long terme	1 384	1 296
Autres passifs non courants **	2 012	2 012
Dettes financières à court terme	25 335	20 885
<b>Dettes financières</b>	<b>29 601</b>	<b>26 420</b>

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes financières	29 601	26 420
Trésorerie active	543	1 393
<b>Endettement net</b>	<b>29 058</b>	<b>25 027</b>

\*\* Les autres passifs non courants comprennent le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€.

Taux d'emprunt à long terme (fixe) : 5.30%

Taux d'emprunt à court terme (fixe) : Euribor 3 mois + 0.8%

### 18.2. Echéance des passifs financiers

	Montant	A 1 an au plus				Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
		< 1 mois	Entre 1 et 3 mois	> 3 mois	Sous-total		
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	1 290	197	201	431	829	461
	à un an maximum à l'origine	25 335	25 335			25 335	
Dettes financières de crédit-bail	964	42	85	392	520	444	
Autres dettes financières							
Autres passifs non courants *	2 012					2 012	
	<b>31/12/2012</b>	<b>29 601</b>	<b>25 574</b>	<b>286</b>	<b>823</b>	<b>26 684</b>	<b>2 917</b>
	<b>31/12/2011</b>	<b>26 420</b>	<b>21 144</b>	<b>276</b>	<b>761</b>	<b>22 181</b>	<b>4 239</b>

\* Les autres passifs non courants comprennent le compte courant bloqué CECAB à hauteur de 2 000 K€.

Dans les emprunts auprès des établissements de crédit est inclus l'affacturage pour un montant de 23 374 K€ (20 292 K€ au 31/12/2011).

A l'actif du bilan, l'affacturage reste inscrit en comptes clients car la gestion du poste clients est conservée par la société Duc.

La mise en place de l'affacturage constitue un moyen de financement des besoins de trésorerie, la quasi-totalité du poste client Duc est cédée (de même qu'au 31/12/2011).

Les charges financières s'élèvent, au cours de l'exercice 2012, à 351 K€ (441 K€ au 31/12/2011). Les commissions d'affacturage sur la même période sont de 100 K€ (100 K€ au 31/12/2011).

## 19. AUTRES PASSIFS COURANTS

### 19.1. Détail des autres passifs courants

	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Dettes fiscales et sociales	10 377	9 782
Produits différés	859	931
Autres dettes courantes	1 475	655
<b>TOTAUX</b>	<b>12 711</b>	<b>11 368</b>

### 19.2. Echancier des autres passifs courants

	<b>Montant</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>Plus d'un an Moins de 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Dettes fiscales et sociales	10 377	10 377		
Produits différés *	859	78	298	483
Autres dettes courantes	1 475	1 475		
<b>31/12/2012</b>	<b>12 711</b>	<b>11 930</b>	<b>298</b>	<b>483</b>
<b>31/12/2011</b>	<b>11 368</b>	<b>10 524</b>	<b>297</b>	<b>547</b>

\* Les produits différés correspondent à des subventions sur immobilisations.

## 20. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<b>VARIATIONS NETTES</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Variations des actifs biologiques	914	64
Variation des stocks	939	144
Variation des clients	932	3 215
Variation de l'actif d'impôt exigible	-3	119
Variation des autres actifs courants	1 451	-508
Variation des fournisseurs	314	-2 648
Variation des passifs d'impôt courants	369	636
Variation des autres passifs courants	-1 344	767
<b>TOTAUX</b>	<b>3 572</b>	<b>1 789</b>

## 21. INFORMATION SECTORIELLE, PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET ZONE GEOGRAPHIQUE

Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de volailles (poulets et dindes) label rouge, certifiées et standards. Le Groupe est notamment un opérateur national référencé sur une large gamme de produits élaborés à partir de volaille (poulet ou dinde). La nature des procédés utilisés, les catégories de clients (libre service, rôtissoires et grossistes) auxquels sont destinés les produits, et les méthodes de distribution utilisées sont identiques quel que soit le type de volailles.

De plus, Duc dispose d'un département commercial unique basé sur le site de Chailley qui a la responsabilité de commercialiser l'ensemble de la gamme auprès de nos clients.

Les outils de production de Duc ont une vocation multi activités dans le secteur de la volaille. Ils sont donc comparables et constituent, agrégés, les coûts de production du produit fini commercialisé.

Il n'existe donc qu'un secteur d'activité au sein du Groupe: la transformation et la commercialisation de produits à base de volaille.

Dans le reporting de direction, le découpage retenu en matière de présentation de l'information sectorielle est la ventilation du chiffre d'affaires par type de clientèle. Le reporting interne destiné au principal décideur opérationnel (M. Joël Marchand) est calé sur les secteurs opérationnels identifiés.

Par ailleurs, toutes les activités du Groupe sont implantées en France et les marchés sont principalement localisés en France (plus de 90%). En conséquence, le secteur géographique est unique et se limite au territoire national.

## 22. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ZONES GEOGRAPHIQUES	France	Export	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises	40		40	
Production vendue de biens	173 594	15 523	189 117	182 363
Prestations de services	2 096	2	2 098	2 718
Frais de publicité	-2 464		-2 464	-4 380
<b>TOTAUX</b>	<b>173 266</b>	<b>15 525</b>	<b>188 791</b>	<b>180 701</b>

ZONES GEOGRAPHIQUES EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES	31/12/2012	31/12/2011
France	96%	94,0%
Bénélux	1,5%	2,0%
Autres	2,5%	4,0%
<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

TYPES DE PRODUITS	31/12/2012	31/12/2011
Découpe poulet	47,0%	44,0%
Poulet entier	18,0%	18,0%
Découpe dinde	22,5%	23,0%
Panés	11,0%	11,0%
Autres	1,5%	4,0%
<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

CATEGORIES DE PRODUITS	31/12/2012	31/12/2011
Standard	50,8%	49,0%
Certifié	41,8%	41,0%
Fermier	0,2%	
Hallal	7,2%	10,0%
<b>TOTAUX</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 23. ACHATS CONSOMMES

	31/12/2012	31/12/2011
Achats de mat. prem. et autres approv.	96 536	89 956
Achats non stockés de matières et fourm.	3 587	3 909
Achats de marchandises	14	
<b>TOTAUX</b>	<b>100 137</b>	<b>93 865</b>

### 24. CHARGES EXTERNES

	31/12/2012	31/12/2011
Sous traitance	2 179	1 898
Locations	1 089	1 212
Entretiens et réparations	4 060	3 954
Primes d'assurance	515	535
Personnel extérieur	7 831	6 574
Transports de biens	13 732	13 276
Déplacements, missions et réceptions	247	268
Autres services extérieurs	22 431	21 848
<b>TOTAUX</b>	<b>52 084</b>	<b>49 565</b>

Au 31/12/2012, les autres services extérieurs comprennent notamment les rémunérations des éleveurs pour 13 492 K€ (13 575 K€ au 31/12/2011) et le façonnage confié à des prestataires (abattage des dindes, ...) pour 5 010 K€ (4 477 K€ au 31/12/2011).

## 25. PERSONNEL

### 25.1. Charges de personnel

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements	22 668	22 167
Charges sociales	9 554	9 097
<b>TOTAUX</b>	<b>32 222</b>	<b>31 264</b>

### 25.2. Effectifs moyens

En nombre de personnes	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	37	37
Agents de maîtrise	82	80
Employés et ouvriers	750	738
<b>TOTAUX</b>	<b>869</b>	<b>855</b>

### 25.3. Droit individuel à la formation

Il n'y a pas eu de provision constatée concernant le droit individuel à la formation. Le volume engagé est estimé à 90 838 heures (90 466 heures au 31/12/2011).

## 26. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2012	31/12/2011
Sur immobilisations incorporelles	296	93
Sur immobilisations corporelles	2 529	2 678
<b>TOTAUX</b>	<b>2 825</b>	<b>2 771</b>

## 27. DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS

	31/12/2012	31/12/11 *
Variation des provisions pour médailles du travail	-35	-4
Variation des provisions court terme	-48	2
Variation des provisions pour IFC	-345	-41
Variation des provisions sur immobilisations	-175	
Autres dotations et reprises de provisions	-12	-452
<b>TOTAUX</b>	<b>-615</b>	<b>-495</b>

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

## 28. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2012	31/12/2011
Prix de cession des éléments d'actifs cédés	109	2 196
Reprise en résultat des subventions liées à des actifs	100	197
Autres produits d'exploitation	394	348
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>603</b>	<b>2 741</b>

## 29. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2012	31/12/2011
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	140	2 218
Autres charges d'exploitation	91	80
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>231</b>	<b>2 298</b>

## 30. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts bancaires	527	644
Intérêts liés aux dettes de crédit-bail	68	92
<b>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>595</b>	<b>736</b>

## 31. AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2012	31/12/2011
Gains de change	12	18
Revenus des autres créances	2	5
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>14</b>	<b>23</b>

## 32. AUTRES CHARGES FINANCIERES

	31/12/2012	31/12/2011
Pertes de change	7	12
Dotations aux provisions		9
<b>TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>7</b>	<b>21</b>

## 33. IMPOT SUR LES RESULTATS

### 33.1. Décomposition de la charge / du produit (-) d'impôt

	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	-16	-17
Impôts différés	-345	15
<b>TOTAUX</b>	<b>-361</b>	<b>-2</b>

### 33.2. Passage de l'impôt théorique à l'impôt réel

	31/12/2012		31/12/2011	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net de l'ensemble consolidé	-2 150		-1 366	
Quote-part de résultat des sociétés MEE	250			
Résultat net des sociétés intégrées	-1 900		-1 366	
Impôt sur les résultats	-361		-2	
Résultat net avant impôt des activités poursuivies	-1 539		-1 364	
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur (33.33%)	-513	33.33%	-455	33.33%
Impôts liés aux différences permanentes	7	-0.45%	-9	0.66%
Incidence des pertes non activées	337	-21.90%	479	-35.12%
Limitation des impôts différés actif par résultat	219	-14.23%		
Imputation des pertes antérieures	-3	0.19%	-15	1.10%
Différentiel de taux société étrangère	-16	1.04%	2	-0.15%
Annulation de l'activation d'impôts différés	330	-21.44%		
<b>IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT</b>	<b>361</b>	<b>-23.46%</b>	<b>2</b>	<b>-0.17%</b>

### 34. RESULTATS PAR ACTION

	31/12/2012	31/12/11 *
<i>Numérateur (en milliers d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	-2 189	-1 366
<i>Dénominateur (en milliers d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	1 776	1 815
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	1 776	1 815
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>	<b>-1.23</b>	<b>-0.75</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)</b>	<b>-1.23</b>	<b>-0.75</b>

\* : Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée au 1er janvier 2012 de la norme IAS 19 révisée, les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités en conformité avec les nouvelles règles à des fins de comparaison.

Au 31/12/2012, le capital est composé de 1 862 688 actions de 4,00 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Le nombre d'actions en circulation correspond à l'écart entre le nombre d'actions composant le capital, soit 1 862 688 actions et le nombre d'actions en autocontrôle, soit 86 327 actions. Il s'élève donc au 31/12/2012 à 1 776 361 actions.

## 35. ENGAGEMENTS

### 35.1. Engagements financiers donnés

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts sur emprunts non échus	46	146
<b>TOTAUX</b>	<b>46</b>	<b>146</b>

### 35.2. Engagements financiers versés

	31/12/2012	31/12/2011
Dépôts de garantie / emprunts		11
<b>TOTAUX</b>		<b>11</b>

### 35.3. Autres engagements

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROMIVI à hauteur de 340K€.

## 36. PARTIES LIEES

Les comptes incluent les opérations effectuées par le groupe avec les sociétés qui détiennent son capital.

Les échanges avec les sociétés membres du Groupe Verneuil, détenteur du capital de DUC, sont des flux financiers.

La convention de trésorerie entre DUC et VERNEUIL Participations signée en avril 2005 est renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor +0.5 avec un plafond de 3 000 K€. Le solde du compte courant au 31/12/2012 est de 59 K€.

Une convention de compte courant bloqué a été signée avec la CECAB le 22/04/2008 pour une somme de 2 millions d'euros bloqués pendant une période de 7 ans minimum. Ce compte courant est non rémunéré pendant cette période. L'encours fournisseur avec la CECAB est de 9 M€ (9 M€ au 31/12/11). Les charges liées à l'activité sont de 27 937 K€ (27 723 K€ au 31/12/11), et les charges financières sont de 88 K€ (58 K€ au 31/12/11).

### 36.1. Comptes courants avec les sociétés mères

	31/12/2012		31/12/2011	
	Solde	Intérêts versés	Solde	Intérêts versés
Compte-courant Verneuil Participations (signé "-" : débiteur)	-59		-59	
<b>TOTAUX</b>	<b>-59</b>		<b>-59</b>	

### 36.2. Rémunération des membres de la direction et des administrateurs

	31/12/2012	31/12/2011
Mandataires sociaux	180	180
Membres du comité de direction	473	449
<b>TOTAUX</b>	<b>653</b>	<b>629</b>

### 37. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges survenus dans le cadre habituel de ses activités. Pour chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, il a été procédé à une revue à la date d'arrêt des comptes. Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés (cf note 17).

Le 15/01/2012, La société PEP a activé la garantie de passif concernant la société COBRAL à hauteur de 400 K€. Une provision pour risques à été passée pour 72 K€ pour ce dossier.

Le tribunal de commerce de Périgueux a mandaté, à la demande de l'administrateur judiciaire en charge du dossier DIALZO, un expert judiciaire qui souhaite des informations concernant les mouvements de titres DIALZO et des prétendus engagements d'achats de graines de soja extrudé qui n'auraient pas été éventuellement tenus par DUC.

### 38. JETONS DE PRESENCE

Il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres non salariés du conseil d'administration de DUC en 2012 et en 2011.

### 39. EVENEMENTS POST CLOTURE

Un projet de fusion par DUC par voie d'absorption de la société Sovigard va être présenté au Conseil d'Administration le 19 avril 2013.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

---

Synergie-Audit  
111, rue Cardinet  
75017 Paris

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DUC

Société Anonyme

Grande Rue  
89771 CHAILLEY

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les comptes consolidés**  
Exercice clos le 31 décembre 2012

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DUC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.5. Principes comptables » de l'annexe dans son paragraphe « Première application de la norme IAS 19 révisée » qui précise les impacts et conséquences sur les comptes consolidés du groupe de l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

## **II. Justification des appréciations**

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans un contexte caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, une difficulté d'accès au financement et un manque de visibilité sur le futur. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes et pour réaliser les estimations comptables requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « 1.6. Présentation des Etats financiers consolidés » de l'annexe expose dans son paragraphe « Continuité d'exploitation », les perspectives et hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012, relatives à l'application du principe de continuité de l'exploitation.
- la note « 3.17. Pertes de valeur des actifs » de l'annexe expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs du Groupe DUC sur la base d'un business plan.
- La note « 4.1. Variation du périmètre de consolidation » de l'annexe expose les traitements et impacts dans les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2012 de la reprise de deux outils de productions suite à la liquidation de la SAS DOUX Frais par l'intermédiaire d'une joint-venture dénommée DGS.
- La note « 17.3. Application anticipée de la révision de la norme IAS 19 » de l'annexe récapitule les principaux impacts de la première application de la norme IAS 19 révisée sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ainsi que sur les états financiers de l'exercice 2011.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Synergie-Audit

Deloitte & Associés

Michel BACHETTE-PEYRADE

Vincent BLESTEL

# COMPTES SOCIAUX

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2012	31/12/2011
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets,droits similaires	933 106,96	528 861,51	404 245,45	460 982,41
Fonds commercial (1)	41 147,82		41 147,82	41 147,82
Autres immobilisations incorporelles	175 000,00	175 000,00		175 000,00
Avances,acomptes immob. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	260 255,32	2 744,43	257 510,89	258 144,22
Constructions	19 949 761,43	9 880 251,75	10 069 509,68	10 424 876,71
Installations techniq., matériel, outillage	9 521 935,30	6 602 381,72	2 919 553,58	3 110 410,27
Autres immobilisations corporelles	684 759,35	451 904,31	232 855,04	211 405,51
Immobilisations en cours	669 546,28	178 000,00	491 546,28	309 961,23
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 150 264,52	867 681,03	4 282 583,49	4 282 583,49
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	951 552,84		951 552,84	523 679,22
<b>TOTAL II</b>	<b>38 337 329,82</b>	<b>18 686 824,75</b>	<b>19 650 505,07</b>	<b>19 798 190,88</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnement	4 208 478,38	6 722,60	4 201 755,78	3 779 702,46
En-cours de production de biens	6 977 920,93		6 977 920,93	6 083 004,25
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 713 137,00	803 061,00	3 910 076,00	3 562 708,00
Marchandises				
Avances,acomptes versés/commandes	650 956,73		650 956,73	179 606,94
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & cptes rattachés (3)	823 362,99	134 413,61	688 949,38	23 064 253,56
Autres créances (3)	27 716 958,81	21 702 519,41	6 014 439,40	5 620 581,30
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 494 201,96	597 552,63	1 896 649,33	2 637 296,18
(dt actions propres (914 645,66))				
Disponibilités	151 627,43		151 627,43	173 600,26
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance (3)	157 350,34		157 350,34	94 486,75
<b>TOTAL III</b>	<b>47 893 994,57</b>	<b>23 244 269,25</b>	<b>24 649 725,32</b>	<b>45 195 239,70</b>
Frais émission d'emprunts à étaler IV				
Primes rembours des obligations V				
Ecarts de conversion actif VI				
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>86 231 324,39</b>	<b>41 931 094,00</b>	<b>44 300 230,39</b>	<b>64 993 430,58</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : )	7 450 752,00	17 322 998,40
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 384 583,02	7 384 583,02
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale (3)		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours )		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. )		
Report à nouveau	(17 766 370,83)	(27 597 034,42)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(3 104 271,88)</b>	<b>(41 582,81)</b>
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	99 534,51	83 417,13
<b>TOTAL I</b>	<b>(5 935 773,18)</b>	<b>(2 847 618,68)</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	82 932,00	48 500,00
Provisions pour charges	3 891 478,00	2 501 849,00
<b>TOTAL III</b>	<b>3 974 410,00</b>	<b>2 550 349,00</b>
<b>DETTES (4)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	2 734 903,80	22 872 776,60
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs )	4 414 724,06	4 241 099,97
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 727 349,19	27 713 684,10
Dettes fiscales et sociales	10 071 988,43	9 853 821,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 975,00	36 975,00
Autres dettes	1 275 653,09	567 462,55
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance (4)		
<b>TOTAL IV</b>	<b>46 261 593,57</b>	<b>65 285 819,74</b>
Ecarts de conversion passif <b>V</b>		4 880,52
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>44 300 230,39</b>	<b>64 993 430,58</b>

Rubriques	France	Exportation	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises	39 905,39		39 905,39	
Production - biens	173 037 705,96	13 081 090,34	186 118 796,30	179 156 527,90
vendue - services	2 665 106,69	2 077,20	2 667 183,89	3 255 154,88
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>175 742 718,04</b>	<b>13 083 167,54</b>	<b>188 825 885,58</b>	<b>182 411 682,78</b>
Production stockée			1 501 794,68	(450 688,92)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			28 859,70	28 295,16
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			1 410 507,76	1 174 113,15
Autres produits (1) (11)			319 408,18	347 398,57
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>192 086 455,90</b>	<b>183 510 800,74</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 288 702,62	1 224 622,00
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			97 508 154,38	90 321 369,46
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			(428 775,92)	(204 711,32)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			56 855 524,97	56 551 999,65
Impôts, taxes et versements assimilés			3 194 488,33	3 404 262,15
Salaires et traitements			22 193 887,18	21 691 409,15
Charges sociales (10)			9 347 736,87	8 892 257,86
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations :			1 653 137,12	1 777 918,77
			175 000,00	178 000,00
Sur actif circulant : dotations aux provisions			817 772,29	625 687,82
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 380 429,02	297 079,00
Autres charges (12)			541 826,50	77,71
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)</b>		<b>II</b>	<b>194 527 883,36</b>	<b>184 759 972,25</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>(2 441 427,46)</b>	<b>(1 249 171,51)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée		<b>III</b>		
Perte supportée ou bénéfice transféré		<b>IV</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (5)				1 300 177,93
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			9 324,30	10 084,53
Autres intérêts et produits assimilés (5)			25 676,62	57 674,84
Reprises sur provisions et transferts de charges			148 722,71	9 135,76
Différences positives de change			12 444,00	4 212,02
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>V</b>	<b>196 167,63</b>	<b>1 381 285,08</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			257 776,00	126 378,24
Intérêts et charges assimilées (6)			541 082,34	673 298,14
Différences négatives de change			2 076,45	12 352,24
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>VI</b>	<b>800 934,79</b>	<b>812 028,62</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>(604 767,16)</b>	<b>569 256,46</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>(3 046 194,62)</b>	<b>(679 915,05)</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 500,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	109 287,22	2 195 538,21
Reprises sur provisions et transferts de charges		11 433,68
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)</b>	<b>122 787,22</b>	<b>2 206 971,89</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	91 080,89	70 630,06
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	96 857,21	1 630 254,21
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	88 249,38	16 118,38
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)</b>	<b>276 187,48</b>	<b>1 717 002,65</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>(153 400,26)</b>	<b>489 969,24</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(95 323,00)	(148 363,00)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>192 405 410,75</b>	<b>187 099 057,71</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>195 509 682,63</b>	<b>187 140 640,52</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>(3 104 271,88)</b>	<b>(41 582,81)</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2012

### FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Comme cela se dessinait il y a un an, l'année 2012 a été marquée par une nouvelle concentration dans la filière de la volaille française. La mise en redressement judiciaire du Groupe DOUX puis la liquidation de son pôle frais ont redistribué les cartes et ouvert de nouvelles perspectives pour DUC.

Suite à la liquidation de la SAS DOUX FRAIS, DUC, associée à la société GLON SANDERS HOLDING, a repris deux outils de production dans le Loiret par l'intermédiaire d'une joint-venture dénommée DGS. Le couvoir d'Amilly a pour vocation de fournir des poussins pour le site de Boynes mais également en complément pour le site de Chailley appartenant à DUC, ou tout autre industriel de la filière volaille.

Le site de Boynes est destiné à l'abattage et la découpe de poulet et a été pendant plus de 20 ans un fournisseur important de Cargill, Mc Donald's.

A court terme, le site nécessitant des investissements importants, devrait plutôt être orienté vers des produits standards destinés à l'ensemble des créneaux de marché (GMS, RHF, GROSSISTES, EXPORT).

Concernant la joint-venture avec la société GLON SANDERS HOLDING, DUC a apporté 250 k€ dans la constitution du capital de la société DGS intégrant les deux sites du Loiret. Un directoire de 3 membres (2 GLON SANDERS HOLDING +1 DUC) et un conseil de Surveillance (2 GLON SANDERS+1 DUC) sont chargés de piloter les grandes orientations de l'entreprise.

Le financement global de DGS est assuré à 100% par GLON SANDERS HOLDING à l'exception des 250 k€ apportés en capital par DUC.

Le second fait marquant pour l'exercice 2012 réside dans la flambée de l'ensemble des matières premières (céréales et protéines) occasionnant une inflation sans précédent des coûts de l'aliment.

Cette situation a causé de graves tensions sur le marché avec une année de négociation permanente avec les clients. La conséquence de tout cela est une répercussion décalée des surcoûts aux clients et une dégradation des marges sur le second semestre.

Enfin la campagne des produits festifs s'est bien déroulée avec un développement significatif des produits élaborés.

### PERSPECTIVES D'AVENIR

2013 ne pourra pas être une année forte, car le contexte économique devrait rester relativement morose.

Dès le début de l'année, la filière vient à nouveau de subir un choc avec la suppression d'une partie significative des restitutions à l'exportation. Outre l'affaiblissement de la filière export, c'est toute la profession qui se trouve déstabilisée et la compétitivité de la France semble globalement menée à mal.

DUC doit continuer à faire valoir ses différences avec la mise en avant de sa filière certifiée NON OGM et le développement de sa nouvelle filière BIO.

Le plan stratégique pour 2015 va nous permettre dès le second semestre 2013 de mettre sur le marché des produits nouveaux à notre marque, facteurs de valeur ajoutée. Cette démarche devra s'amplifier pour contrer les produits basiques d'importations qui envahissent dangereusement les linéaires en cette période de crise.

Il est probable que 2013 verra la disparition de quelques acteurs supplémentaires et signera la fin de la restructuration de notre profession.

Ceci donnera un nouvel élan aux entreprises restantes sur un marché assurément porteur.

## **EVENEMENTS POST CLOTURE**

Néant

## **PARTICIPATIONS**

La Société DIALZO, dont nous détenons 38.76 % du capital au 31 décembre 2009 a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée le 15 septembre 2009 par le Tribunal de Commerce de Périgueux lequel jugement a également autorisé la poursuite de l'activité jusqu'au 15 décembre 2009.

La valeur de ces titres a par conséquent été intégralement provisionnée dans nos livres.

Le jugement du 5 janvier 2010 par le Tribunal de Commerce de Périgueux a décidé une liquidation et un plan de cession de la société DIALZO.

## **REPARTITION DU CAPITAL**

Au 31 décembre 2012, l'actionnariat de DUC est réparti de la manière suivante :

FINANCIERE DUC	43.37 %
VERNEUIL PARTICIPATION	21.64 %
VERNEUIL & ASSOCIES	0.01 %
<i>Sous total Groupe VERNEUIL</i>	<i>65.02 %</i>
CECAB	16.82 %
Groupe BONGRAIN	3.22 %
PUBLIC	10.31 %
AUTO-DETENTION	4.63 %
<b>TOTAL</b>	<b>100.00 %</b>

## **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **GENERALITES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements décrits ci-dessous, concernant l'évaluation des immobilisations et des stocks.
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### **CONTINUITÉ D'EXPLOITATION**

Les comptes de la société DUC SA ont été établis au 31 décembre 2012 selon l'hypothèse de l'application du principe de continuité de l'exploitation, assurée notamment par :

- le maintien du soutien de la CECAB sous forme d'un encours fournisseurs
- des prévisions d'exploitation positives conformément au budget 2013.

### **METHODES D'EVALUATION**

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées. L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant les méthodes linéaire ou dégressive. Cette méthode est appliquée suite à la mise en oeuvre chez DUC des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2005. C'est la méthode rétrospective de réallocation des valeurs brutes qui a été retenue avec la méthode de décomposition des immobilisations.

Au 31/12/2012, un test de dépréciation sur les immobilisations a été effectué sur les comptes du groupe DUC sur la base d'un business plan sur 3 ans. Concernant l'actualisation des flux de trésorerie, nous avons retenu une période de projection de 5 ans et un taux d'actualisation avant impôt de 8.2%.

Sur une hypothèse de 5 ans, la valeur nette comptable des actifs ainsi estimés du groupe DUC au 31 décembre 2012 ne nécessite pas de dépréciation.

#### **Test de sensibilité:**

- L'évolution de 1 point à la hausse du taux d'actualisation ne conduirait à aucune dépréciation

- L'évolution de 1 point à la baisse du taux de croissance à l'infini ne conduirait à aucune dépréciation

- L'évolution de 1 point à la hausse du coût du vif (non répercutée dans les prix de vente) ne conduirait à aucune dépréciation

- L'évolution de 1 point à la hausse des charges variables ne conduirait à aucune dépréciation.

De même, aucun des différents scénarii envisagés sur ces bases ne conduirait à une dépréciation.

Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

### **Immobilisations corporelles**

Constructions	5 à 67 ans	L
Installations techniques, agencements	3 à 50 ans	L
Matériel et outillage	5 à 50 ans	L
Matériel informatique	5 ans	L
Matériel de transport	2 à 4 ans	L
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans	L

L : linéaire - D : dégressif

Ces durées sont appliquées à chacun des composants des immobilisations corporelles.

### **PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, ou la valeur d'apport.

Une dépréciation est constituée notamment lorsque cette valeur s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres de la filiale ou participation sauf si les résultats et perspectives font prévoir un rétablissement de ces capitaux propres. Les titres ne font pas l'objet de dépréciation si leur valeur est inférieure aux transactions récentes sur ces titres.

### **STOCKS**

Les stocks de matières consommables, pièces détachées et emballages sont évalués selon la méthode F.I.F.O.

Un changement de la méthode d'évaluation des stocks de produits intermédiaires, auparavant évalués selon la méthode du prix de revient, a été adopté en 2005.

Les produits intermédiaires ou actifs biologiques sont évalués selon les méthodes suivantes:

- Les futurs reproducteurs sont valorisés au prix de revient ;
- Les poules pondeuses sont valorisées au coût de revient duquel est retranché le prix de revient de chaque oeuf à couvrir produit par la poule, au prorata du temps, jusqu'à un seuil correspondant au prix du marché de la poule de réforme ; Les mâles reproducteurs ne sont pas valorisés.

- Les oeufs à couvrir sont évalués ainsi :

- les oeufs en attente d'incubation sont valorisés au prix de l'oeuf acquis à l'extérieur;

- les oeufs en incubation sont valorisés au prix des poussins acquis à l'extérieur

auquel on applique le taux d'éclosion du mois en cours.

- Les volailles de chair sont évaluées ainsi :

- Le 100% végétal : valorisation au prix du marché ;

- Le certifié : valorisation au prix de revient

Un changement de la méthode d'évaluation des stocks de produits finis est intervenu dans l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Depuis, les stocks de produits finis sont évalués au prix du marché après déduction des coûts de commercialisation (et non plus au prix du marché décoté comme auparavant).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur montant brut est supérieur au cours du jour ou à la valeur de réalisation. Cette dernière est estimée en déduisant de la valeur du marché les charges directes de commercialisation qu'il reste à engager pour distribuer le produit.

## **CREANCES**

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, ou leur valeur d'apport. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est compromis.

## **DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les liquidités disponibles ont été évaluées à leur valeur nominale (en euros).

		valeur brute comptabilisée	provision comptabilisée	valeur nette comptabilisée
ACTION	Propres	914 646	597 553	317 093
FCP*		1 200 000		1 200 000
CAT		379 556		379 556
TOTAL		2 494 202	597 553	1 896 649

DUC détient 86 327 de ses propres actions au 31/12/2012 pour une valeur brute de 914 646 euros et pour une valeur nette comptable de 317 093 euros à cette date.

24 000 de ces actions pour une valeur brute de 387 151 euros et pour une valeur nette comptable de 74 640 euros ont été acquises dans le cadre d'un plan d'option d'achat réservé à une catégorie de salariés DUC.

\* Ce montant comprend 1 200 000 d'euros de fonds bloqués pour le fonds de garantie de GE Factor

## **MEDAILLES DU TRAVAIL**

La charge médaille du travail a été comptabilisée en provision pour risques et charges pour la première fois en 2004. Cette provision pour médaille du travail est calculée sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires (le taux étant identique à celui retenu pour le calcul des indemnités de départ en retraite).

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société DUC au 31/12/12 au titre des médailles du travail fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

## **INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE**

Les indemnités de départ en retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits acquis par les salariés prenant en compte un coefficient de mortalité et de rotation ainsi que l'évolution des salaires.

Pour le calcul des droits acquis au 31/12/2012, des hypothèses conformes à la réalité des faits, ont été retenues. L'expérience a pu permettre de déterminer que le cas le plus courant (excepté pour les salariés de l'établissement Gouaix) est le départ volontaire à 64 ans pour les cadres et 63 ans pour

les techniciens Pour les employés et les ouvriers, l'âge de départ à la retraite a été modifié pour l'adapter à la réforme de la Loi des Retraites n°2010-1330 du 9 novembre 2010 et la loi des finances rectificative du 07 novembre 2011 (décret n°2011-916) : 61 ans pour les employés nés avant 1952, 60 ans pour les ouvriers nés avant 1952, puis 62 ans progressivement.

Le coût des services passés non encore reconnu est étalé sur 17 années et le montant restant à étaler s'élève à 1 003 914 € au 31/12/12 contre 1 076 291€ au 31/12/11.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe DUC pour le calcul des engagements sociaux au 31/12/12 est le taux iBoxx corporates AA10+ arrondi à 2.75% pour les IFC.

Le taux de revalorisation des salaires retenu par le Groupe DUC est de 0.90 % pour l'ensemble des effectifs.

Les calculs effectués au 31/12/2012 tiennent compte des dispositions de la convention collective et du Code du Travail.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société DUC au 31/12/2012 au titre des indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

### DIF

Le solde des heures DIF au 31/12/12 est de 89 098 heures

### COMPARABILITE DES COMPTES

Au 31/12/2011, les créances non échues cédées à l'affactureur figuraient à l'actif en "créances clients" et au passif en "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit" pour un montant de 20 292 337 €. Au 31/12/2012, en conformité avec la doctrine comptable, les créances non échues cédées à l'affactureur ne figurent plus au bilan mais sont mentionnées en engagement hors bilan pour un montant de 23 373 555 €.

### INFORMATIONS FISCALES

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a été renouvelée pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2008. La société SOVIGARD est intégrée dans le groupe fiscal DUC à partir du 1 janvier 2006. La société DUC constitue un groupe fiscal avec ses filiales CHAROLLES ACCOUVAGE, NUTRI-BOURGOGNE, Rôtisserie DUC Dijon et SOVIGARD.

Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt résultant de la prise en compte du déficit de la filiale, reste acquise à la société mère.

Le montant des déficits reportables est de 34 277 ke au 31 décembre 2012.

Les sociétés SCEA DE VARENNES, SCI DE LA TIRANDIERE, et SCI DE VARENNES sont des sociétés civiles transparentes fiscalement.

## RISQUE LIE AUX EMPRUNTS

Au 31/12/2012, la société ne détient pas d'emprunt à taux variable.

IMMOBILISATIONS				
CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements	
Frais établissement et de développpt				
Autres postes immob. incorporelles	1 120 575,57			63 568,99
Terrains	260 255,32			
Dont composants				
- sur sol propre	7 503 949,44			128 752,81
Constructions - sur sol d'autrui	355 886,40			
- install.générales	11 738 445,76			222 727,02
Install.techn.,mat.,outillage indust.	9 022 578,44			610 988,30
- installations générales, agencmts, aménag.	2 022,00			
Autres immob. - matériel de transport	8 241,96			
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier	715 942,70			141 810,73
- emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	487 961,23			302 611,28
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				<b>1 406 890,14</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	4 900 264,52			250 000,00
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	523 679,22			471 786,62
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 423 943,74</b>			<b>721 786,62</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 639 802,56</b>			<b>2 192 245,75</b>

  

	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice
Frais établissement et développpt Tot. I				
Autres postes immo.incorporelles Tot. II		34 889,78	1 149 254,78	
Terrains			260 255,32	
- sur sol propre			7 632 702,25	
Constructions - sur sol d'autrui			355 886,40	
- install.géné., agenc			11 961 172,78	
Install.techn.,matériel,outillage indust.		111 631,44	9 521 935,30	
- install.géné., agenc			2 022,00	
Autres immob. - matériel de transport			8 241,96	
corporelles - mat.bureau, inf., mob.		183 258,04	674 495,39	
- emballages récupér.				
Immobilis. corporelles en cours	121 026,23		669 546,28	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>121 026,23</b>	<b>294 889,48</b>	<b>31 086 257,68</b>	
Participations par mise en équivalence				
Autres participations			5 150 264,52	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immob. financières		43 913,00	951 552,84	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>43 913,00</b>	<b>6 101 817,36</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>121 026,23</b>	<b>373 692,26</b>	<b>38 337 329,82</b>	

## AMORTISSEMENTS

CADRE A					SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations		Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice			
Frais établist, développement I								
Autres immob.incorporelles II	443 445,34		120 305,95	34 889,78		528 861,51		
Terrains	2 111,10		633,33			2 744,43		
- s/sol propre	3 214 277,97		186 700,72			3 400 978,69		
Constructions - s/sol autrui	89 279,72		11 958,77			101 238,49		
- inst.général.	5 869 847,20		508 187,37			6 378 034,57		
Install.techn., mat.,outillage	5 912 168,17		743 545,69	53 332,14		6 602 381,72		
- inst.agencmts	2 022,00					2 022,00		
Aut. immob. corporelles - mat.transport	8 241,96					8 241,96		
- mat.bureau	504 537,19		81 805,29	144 702,13		441 640,35		
- embal.réc.div.								
<b>TOTAL III</b>	<b>15 602 485,31</b>		<b>1 532 831,17</b>	<b>198 034,27</b>		<b>16 937 282,21</b>		
<b>TOTAL (I à III)</b>	<b>16 045 930,65</b>		<b>1 653 137,12</b>	<b>232 924,05</b>		<b>17 466 143,72</b>		

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions - sol propre			16 117,38				16 117,38
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
<b>TOTAL III</b>			16 117,38				16 117,38
Acquis. de titres							
<b>TOTAL IV</b>							
<b>TOTAL (I à IV)</b>	NP	NQ	16 117,38 NR	NS	NT	NU	NV 16 117,38
<b>TOTAL non ventilé</b>		16 117,38 NW = (NP + NQ + NR)					16 117,38 NY = (NS + NT + NU) NZ = (NW - NY)

CADRE C					MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations		Dotations	Montant net fin exercice			
Frais d'émis. emprunt à étaler								
Primes de rembt obligations								

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	951 552,84	951 552,84	
Clients douteux ou litigieux	148 666,43	148 666,43	
Autres créances clients	674 696,56	674 696,56	
Créance représent. titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 080,81	6 080,81	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	154,50	154,50	
- impôt sur les bénéfices	67 736,00	67 736,00	
Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	1 994 958,16	1 994 958,16	
collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés			
- divers	29 000,00	29 000,00	
Groupe et associés (2)	3 822 791,09	3 822 791,09	
Débiteurs divers (dont pension titres)	21 796 237,54	21 796 237,54	
Charges constatées d'avance	157 350,34	157 350,34	
<b>TOTAUX</b>	<b>29 649 224,27</b>	<b>29 649 224,27</b>	
(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice - remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires conver.(1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Empr., dettes - à 1 an maximum	1 507 074,49	1 507 074,49		
établi crédit - à plus de 1 an	1 227 829,31	801 343,19	426 486,12	
Empr.,dettes financ.divers (1) (2)	61 695,88	26 695,88	35 000,00	
Fournisseurs, comptes rattachés	27 727 349,19	27 727 349,19		
Personnel et comptes rattachés	5 015 493,09	5 015 493,09		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	4 013 860,60	4 013 860,60		
- impôt bénéfices				
Etat et autres - T.V.A.	73 155,87	73 155,87		
collectivités - oblig.cautionnées				
- autres impôts	969 478,87	969 478,87		
Dettes immob. cptes rattachés	36 975,00	36 975,00		
Groupe et associés (2)	4 353 028,18	2 353 028,18	2 000 000,00	
Autres dettes (pension titres)	1 275 653,09	1 275 653,09		
Dettes représent.titres emprunt.				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>46 261 593,57</b>	<b>43 800 107,45</b>	<b>2 461 486,12</b>	
(1) Emprunts souscrits ds exerc. Emprunts rembour.ds exerc.	787 954,00			
(2) Emprunts, dettes associés				

## ANNEXE AUX ETATS DES CREANCES ET DETTES

### CREANCES

Au 31 décembre 2012, les créances, représentant 29 649 K€ sont des créances à moins d'un an.

Le poste "groupe et associés" se compose principalement de comptes courants vis à vis de :

SCEA VARENNES	516 k€
Duc Dev. International	130 k€
ROT DUC DIJON	467 k€
Foch Investissement	134 k€
NUTRIBOURGOGNE	2 421 k€
C/C Intégration fiscale	95 K€
C/C V. PARTICIPATION	59 K€

Le poste "débiteurs divers" se compose principalement :

- d'un compte courant vis à vis de BSA BOURGOIN d'un montant de 21 074 K€ intégralement provisionné depuis le 31/12/2000.
- d'un compte DRB d'un montant de 50 k€
- d'un compte produit à recevoir d'un montant de 63 K€
- d'un compte débiteur SVS 98 d'un montant de 142 k€
- de comptes de GE FACTOR d'un montant de 184 k€
- de comptes fournisseurs divers d'un montant de 278 k€

### DETTES

Le poste "autres dettes", de 1 276 k€ se compose de :

Avoirs à établir et clients créditeurs	101 k€
Ristournes à payer	921 k€
Dettes diverses	254 k€

Le poste " groupe et associés" de 4 353 k€ se compose essentiellement de :

C/C SOVIGARD	1 745 K€
C/C CHAROLLES ACC	361 K€
C/C DROME ACCOUVAGE	236 K€
C/C FINANCIERE DUC	2 K€
C/C CECAB	2 000 K€
C/C Verneuil Finances	1 k€

Le compte courant CECAB est bloqué jusqu'au 31/12/2014.

### Exposition au risque de taux :

La société dispose de financements sous forme d'emprunts répartis de la manière suivante :

-Emprunts à taux fixes = 100%

## SITUATION NETTE

	Capital	Primes d'apport	Réserve légale	Réserves réglementées	Prov régleme.	Report à nouveau	Résultat	total
au 31/12/2011	17 322 998	7 384 583	0	0	83 417	-27 597 034	-41 583	- 2 847 619
affectation du résultat 2011						-41 583	41 583	
Réduction capital	-9 872 246				16 117	9 872 246		16 117
au 31/12/2012							-3 104 271	-3 104 271
<b>TOTAL</b>	<b>7 450 752</b>	<b>7 384 583</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99 534</b>	<b>-17 766 371</b>	<b>- 3 104 271</b>	<b>- 5 935 773</b>

## PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisements miniers, pétroliers Prov. pour investissement Prov. pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majoration except. 30% Implant. étrang. avant 01/01/92 Implant. étrang. après 01/01/92 Prov. pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	83 417,13	16 117,38		99 534,51
<b>TOTAL I</b>	<b>83 417,13</b>	<b>16 117,38</b>		<b>99 534,51</b>
Prov. pour litiges Prov. pour garanties clients Prov. pertes marchés à terme Prov. pour amendes et pénalités Prov. pour pertes de change Prov. pensions, obligations simil. Prov. pour impôts Prov. pour renouvellement immo. Prov. pour gros entretien et rev. Prov. charges s/congés à payer Autres prov. risques et charges	13 500,00 2 501 849,00 35 000,00	0,00 1 389 629,00 62 932,00	13 500,00 15 000,00	3 891 478,00 82 932,00
<b>TOTAL II</b>	<b>2 550 349,00</b>	<b>1 452 561,00</b>	<b>28 500,00</b>	<b>3 974 410,00</b>
Prov. immobilisat. incorporelles Prov. immobilisat. corporelles Prov. titres mis en équivalence Prov. titres de participation Prov. autres immo. financières Prov. stocks et en cours Prov. comptes clients Autres prov. pour dépréciation	178 000,00 617 681,03 543 551,00 668 060,19 22 441 018,75	175 000,00 0,00 250 000,00 809 783,60 7 989,00 7 776,00	543 551,00 541 635,58 148 722,71	175 000,00 178 000,00 867 681,03 809 783,60 134 413,61 22 300 072,04
<b>TOTAL III</b>	<b>24 448 310,97</b>	<b>1 250 548,60</b>	<b>1 233 909,29</b>	<b>24 464 950,28</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>27 082 077,10</b>	<b>2 719 226,98</b>	<b>1 262 409,29</b>	<b>28 538 894,79</b>
Dont dotations et reprises		2 373 201,31 257 776,00 88 249,67	1 100 186,27 148 723,00 13 500,00	

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2012	2011
	en €	en €
Risques (procédures prud'homales)	10 800	35 000
Autres provisions pour risques		72 132
Indemnités retraite	3 618 385	2 263 341
Médaille du travail	273 093	238 508
Prov écart de change		
Prov amendes		13 500

Le tribunal de commerce de Périgueux a mandaté à la demande de l'administrateur judiciaire en charge du dossier DIALZO, un expert judiciaire qui souhaite des informations concernant les mouvements de titres DIALZO et des prétendus engagements d'achat de graine de soja extrudé qui n'auraient pas été tenu par DUC. Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

### Tableau de variation de la PIDR

	en €
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(190 480)
Coût de l'actualisation	(153 950)
Rendement attendu sur les actifs du régime	0
Prestations payées par l'employeur	21 504
Amort des coûts des services passés droits acquis	0
Amort des (gains) ou pertes actuariels	(959 742)
Effet des modifications de plan reconnues immédiatement	0
Coût des services passés reconnu au cours de l'exercice	( 72 376)
Gains et pertes liés a des sortie du périmètre	0
<b>Charge (produit) de l'année</b>	<b>1 355 044</b>

Coût des services passés non encore comptabilisé au bilan : 1 003 914 €

## DEPRECIATION

Compte tenu de l'absence de produits chez Duc Développement International, dont le capital est détenu à 70 % par DUC, et de l'existence de charges, les capitaux propres de cette société étant largement inférieurs à son capital social, les titres Duc Développement International ont fait l'objet au 31/12/2003,d'une dépréciation pour la totalité de leur valeur, soit 26 679 euros.

De même, le compte-courant détenu par DUC chez Duc Développement International a été intégralement déprécié en 2003 puis complété jusqu'en 2012 pour un montant total de 130 305 euros.

Compte tenu du résultat, de la situation des capitaux propres de la société DGS, DUC a inscrit une dépréciation sur les titres de sa filiale pour la totalité de leur valeur, soit 250 000 €.

Compte tenu du résultat, de la situation des capitaux propres et de l'arrêt d'activité 2005 de la société ROTISSERIE DUC DIJON, DUC, titulaire de la totalité du capital, a inscrit une dépréciation sur les titres de sa filiale pour la totalité de leur valeur.

DUC a également inscrit une dépréciation sur les comptes-courants.

	TITRES	C/C
Les provisions suivantes ont été incrites :	2012	2012
ROTISSERIE DUC DIJON	60 000 €	466 893 €

La SCI de la TIRANDIERE avait consenti un crédit-bail immobilier à un éleveur, ce contrat a pris fin en 2005 et la société n'a plus d'activité ni d'actif, les titres détenus en totalité par DUC ont donc été dépréciés pour la totalité de leur valeur, soit 7 622 €.

Une dépréciation sur actif circulant de 134 415 € a été inscrite pour risque de non-recouvrement de clients.

Une dépréciation sur actifs immobilisés de 353 000 € a été inscrite pour le compte du dossier Biophyrès.

## STOCKS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

	2012	2011
Matières premières et approvisionnements	4 208	3 780
En-cours élevage	6 978	6 083
Produits finis	4 714	4 107
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>15 900</b>	<b>13 970</b>
Dépréciation	810	544
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>15 090</b>	<b>13 426</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 862 688,00			4,00

Une réduction de capital de 9 872 246 € a été réalisé au cours de l'exercice 2012 par réduction de la valeur nominale de titres de 9.30€ à 4 € par action

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2012

PRODUITS A RECEVOIR	621 001
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	239 604
41000 FACT CLTS A ETAB	360 348
41000 PROV AV.LITIGES EXERCICE	(91 981)
41011 PROV AV.LITIGES EX.PRECE	(8 763)
<b>AUTRES CREANCES</b>	361 397
409810 FOUR.LAVOIRS A RECEVOIR	269 097
448700 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	29 000
468709 PRODUITS A RECEV. GRP .	6 913
468710 PRODUITS A RECEVOIR.	56 386

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2012

CHARGES A PAYER	8 127 733
<b>DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH</b>	1 888 947
408600 FOURN. CHARGES A PAYER	1 487 759
408610 PART.PUB.NON REC.FRANCE	410 403
408619 PART.PUB.NON RECU.EXPORT .	(9 215)
<b>AUTRES DETTES</b>	921 112
419800 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	37 034
419810 CLTS RIST A PAYER FRANCE	879 936
419819 CLTS RIST.A PAYER EXPORT	4 142
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	5 317 673
428200 CONGES PAYES A PAYER	2 098 096
428220 PROV CET	489 398
428230 PROV RTT	55 277
428250 PROV PRIMES DIVERSES	28 114
428400 PRIME INTERESSEMENT	60 500
428600 PROV RC+RN	23 690
428601 PROV COMPTE TEMPS OUV.+P	186 766
428620 PROV PRIME ASSIDUITE+PRE	22 504
428630 PROV PRIME PRODUCTION/QU	11 740
428650 PROV PRIME TRANSPORTS	85 656
438210 CH A PAYER / PROV C.P.	941 320
438220 CHARGES A PAYER / C.E.T	227 603
438230 CH A PAYER/PROV RTT	27 848
438240 CH A PAYER / PROV CT+PAU	78 736
438250 CH A PAYER / PROV RC+RN	10 122
438255 PROV CH/PRIMES DIVERSES	13 856
438260 PROV CH/ASSIDUITE+PRECAR	7 558
438270 PROV CH/PRIME PRODUCTION	17 970
448600 TAXES FISCALES A PAYER	930 919

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Charges d'honoraires	Synergie Audit	Deloitte
Audit et certification	94 000	88 000
Missions, accessoires	1 774	1 300
<b>TOTAL</b>	<b>95 774</b>	<b>89 300</b>

## DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2012

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	157 350
<b>CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	157 350
486000 CHARGES PAYEES D'AVANCE	157 350

## TRANSFERT DE CHARGES

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
REMBOURSEMENT ASSURANCE	50 750,00	791251
REMBOURSEMENT SUBROGATION SALAIRE	154 439,00	791200
REMBOURSEMENT SALAIRES	105 132,00	791000
<b>TOTAL</b>	<b>310 321,00</b>	

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS

Rubriques	Chiffre d'affaires		Total	Total	%
	France	Export	31/12/2012	31/12/2011	12 / 11
Production vendue de biens	173 037 706	13 081 090	186 118 796	179 156 528	3,89
Production vendue de services	2 665 107	2 077	2 667 184	3 255 155	(18,06)
Ventes de marchandises	39 905		39 905		
<b>TOTAL</b>	<b>175 742 718</b>	<b>13 083 168</b>	<b>188 825 886</b>	<b>182 411 683</b>	<b>3,52</b>

## CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
CESSION D'IMMOBILISATIONS	96 855,00	675000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2,00	678800
CHARGES/EXT ANTERIEUR		672100
AMENDES PENALITES	1 944,00	671200
PENALITES SUR MARCHE	89 136,00	671100
DOT PROV POUR RISQUES ET CHARGES	72 132,00	687510
CESSIO IMMO FINANCIERES		675600
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	16 117,00	687250
<b>TOTAL</b>	<b>276 186,00</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
REP PROVISION AMENDES PENALITES	13 500,00	777000
PRODUITS/CESSIONS CEDEES	109 287,00	775000
REP PROV RISQUES EXCEPTIONNELS		787500
PROD EXCEPTIONNELS		778800
REPRISE AUTRES PROV ELEM		787510
REPRISE PROVISION FOURNISSEURS ANTERIEURS		787800
PROD SUR IMMO FINANCIERES		775600
<b>TOTAL</b>	<b>122 787,00</b>	

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus Créances cédées au factor non échues Engagements en matière de pension	23 373 555,25
Autres engagements donnés INTERETS S/EMPRUNTS	
<b>TOTAL</b>	<b>23 373 555,25</b>

### ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

L'emprunt de 4 000 ke contracté auprès de la société générale en 2008 est garanti par la CECAB.

### AUTRES ENGAGEMENTS

La société DUC s'est portée caution pour sa filiale en Bulgarie DRB auprès du fournisseur PROVIMI à hauteur de 340 k€.

Le 15 janvier 2012, la société PEP a activé la garantie de passif concernant la société COBRAL à hauteur de 400 K€

Une provision pour risque et charge a été passée de 72 132 € pour ce dossier.

## ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>			<b>2 848 245,00</b>	<b>17 400,00</b>	<b>2 865 645,00</b>
<i>AMORTISSEMENTS</i> Cumul exercices antérieurs Exercice en cours			1 874 842,00		1 874 842,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 874 842,00</b>		<b>1 874 842,00</b>
<b>VALEUR NETTE</b>			<b>973 403,00</b>	<b>17 400,00</b>	<b>990 803,00</b>
<i>REDEVANCES PAYEES</i> Cumul exercices antérieurs Exercice en cours			1 460 098,33 552 478,68	5 195,92	1 460 098,33 557 674,60
<b>TOTAL</b>			<b>2 012 577,01</b>	<b>5 195,92</b>	<b>2 017 772,93</b>
<i>REDEVANCES A PAYER</i> A un an au plus A plus d'un an et moins de 5 ans A plus de cinq ans			552 478,68 428 369,72	5 685,96 9 280,74	558 164,64 437 650,46
<b>TOTAL</b>			<b>980 848,40</b>	<b>14 966,70</b>	<b>995 815,10</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>			<b>28 482,45</b>	<b>5 801,00</b>	<b>34 283,45</b>
Montant pris en charge ds exerc.					

## REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rubriques	Total dirigeants	En KE	
		Mandataires sociaux	Comité direction
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées		180 000,00	472 579,57
Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :			
Remboursement opérés pendant l'exercice :			

**EFFECTIF MOYEN**

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
OUVRIERS	637	627
EMPLOYES	102	100
AGENTS DE MAITRISE	79	77
CADRES	36	36
<b>TOTAL</b>	<b>854</b>	<b>840</b>

**IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
VERNEUIL PARTICIPATION rue VIALA 75015 PARIS	SA	10 992 650,00	65,02

**LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	% Participation	Val. brute Titres en K€ Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
CHAROLLES ACCOUVAGE SAS	991 250	100	1 037		132 385
382904092 CHAILLEY	1 113 629		1 037		38 851
VARENNES SCEA	15 240	100	15		1 292 750
384018644 CHAILLEY	91 708		15		60 929
NUTRI BOURGOGNE SAS	360 000	100	359		42 663 694
401735352 CHAILLEY	754 954		359		87 521
DROME ACCOUVAGE SAS	127 800	66			90 000
343580981 CHAILLEY	729 141				25 413
SOVIGARD SAS	168 074	100	2 805		446 345
339457178 CHAILLEY	4 743 393		2 805		60 223
DRB	102 000	51	51		2 438 000
BULGARIE	136 000		51		63 000
SCI DE LA TIRANDIERE	15 245	100	8		
390363463 CHAILLEY	-10 501				-1 196
D.D.I	38 112	70	27		
433278892 CHAILLEY	-131 681				-1 315
SCI DE VARENNES	13 720	100	15		2 885
385025440 CHAILLEY	67 087		15		-2 185
ROT DE DIJON	60 000	100	60		
448423053 CHAILLEY	-467 155				-4 592
DGS	500 000	50	250		
753950724 GUISCRIF	-1 563 815				-2 063 815
DIALZO (en liquidation)			523		
334719028 VERGT					

**CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES (en Euros)**

SOCIETE	CHARGES	PRODUITS	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS
SOVIGARD	446 345	4 000	-11 921
DROME ACCOUVAGE	90 000	4 000	- 1 534

CHAROLLES ACCOUVAGE	132 385	4 000	- 2 241
SCEA DE VARENNES	1 274 863	33 699	3 044
NUTRIBOURGOGNE	41 766 945	520 185	16 920
SCI DE LA TIRANDIERE	0	1 000	0
DRB	0	0	0
DUC DEV.INTER.	0	1 000	877
SCI DE VARENNES	0	1 000	0
ROT DUC DIJON	0	1 000	3 189
VERNEUIL PARTICIPATION	0	0	406
<b>TOTAL</b>	<b>43 710 538</b>	<b>569 884</b>	<b>11 440</b>

## **PARTIES LIEES**

Les comptes incluent les opérations effectuées par DUC avec les sociétés qui détiennent son capital ainsi qu'avec ses filiales.

Les transactions avec les filiales sont conclues à des conditions normales et les montants sont mentionnés dans le tableau ci-dessus. Les soldes des comptes courant avec les filiales sont mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Les échanges avec les sociétés membres du Groupe Verneuil, détenteur du capital de DUC, sont des flux financiers.

La convention de trésorerie entre DUC et VERNEUIL Participations signée en avril 2005 est renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor +0.5 avec un plafond de 3 000 K€. Le solde du compte courant au 31/12/12 est de 59 317 euros.

Une convention de compte courant bloqué a été signée avec la CECAB le 22 avril 2008 pour une somme de 2 millions d'euros bloqués pendant une période de 7 ans minimum. Ce compte courant est non rémunéré pendant cette période. L'encours fournisseur avec la CECAB est de 8 759 K€.

Les charges liées à l'activité sont de 27 936 794 euros, et les charges financières sont de 87 609 euros.

## RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	7 450 752	17 322 998	17 322 998	17 322 998	17 322 998
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 862 688	1 862 688	1 862 688	1 862 688	1 862 688
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	188 825 886	182 411 683	161 753 406	167 822 847	181 787 268
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-89 640	1 962 541	-171 568	-4 407 491	-5 539 100
Impôts sur les bénéfices	-95 323	-148 363	-184 219	-117 222	-144 179
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	3 109 955	2 152 487	2 841 816	2 425 415	2 319 783
Résultat net	-3 104 272	-41 583	-2 829 165	-6 715 683	-7 714 704
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions		1	0	-2	-3
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-2	0	-2	-4	-4
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	854	840	897	903	895
Masse salariale	22 193 887	21 691 409	22 145 344	23 005 410	21 527 527
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales.)	9 347 737	8 892 258	8 740 021	8 943 956	7 584 092

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Synergie-Audit  
111, rue Cardinet  
75017 Paris

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DUC

Société Anonyme

Grande rue  
89771 CHAILLEY

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DUC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable

que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « III/ Comparabilité des comptes » de l'annexe qui précise le reclassement effectué dans les comptes au 31 décembre 2012 des créances non échues cédées à l'affactureur.

## **II. Justification des appréciations**

Les comptes annuels ont été arrêtés dans un contexte caractérisé par un ralentissement de l'activité économique, une difficulté d'accès au financement et un manque de visibilité sur le futur. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes et pour réaliser les estimations comptables requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « II/ Principes, Règles et Méthodes comptables » de l'annexe dans son paragraphe « Continuité d'exploitation » expose les perspectives et hypothèses retenues pour l'arrêt des comptes au 31 décembre 2012, relatives à l'application du principe de continuité de l'exploitation.
- la note « II/ Principes, Règles et Méthodes comptables » de l'annexe dans son paragraphe « Méthodes d'évaluation - Immobilisations corporelles » expose les modalités de réalisation du test de dépréciation effectué sur les actifs de DUC SA sur la base d'un business plan.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Synergie-Audit

Deloitte & Associés

Michel BACHETTE-PEYRADE

Vincent BLESTEL